



**WATERLOO**

## SEANCE DU 28/01/2019

### PROCES-VERBAL

1/2019

PRESENTS : Madame Florence Reuter, Bourgmestre-Présidente ;

Monsieur Yves Vander Cruysen, Monsieur Cédric Tumelaire, Monsieur Brian Grillmaier, Monsieur Alain Schlösser, Madame Célinie Leman-Brabant, Echevin(e)(s) ;

Monsieur Etienne Verdin, Président du C.P.A.S. ;

Madame Claire Bertrand - Van Dongen , Madame Penina Soudry-Benzennou, Madame Bénédicte Colla-Vander Borgh, Monsieur Raphaël Szuma, Madame Nathalie Thonon, Monsieur Marc Vanrysselberghe, Monsieur Jad Touimi-Benjelloun, Madame Catherine Detry, Madame Maria-Pia Janssens, Madame Aurélie Naud, Monsieur Janusz Linkowski, Madame Jacqueline Detroz, Monsieur Jean-Michel Cassiers, Madame Georgette Léger, Monsieur Philippe Hermant, Madame Coralie Van Bever, Monsieur Thomas Verhulst, Madame Fiorella Iezzi, Madame Cindy Dequesne, Monsieur Gerard Dayse, Conseiller(e)s.

Monsieur Fernand Flabat, Directeur général.

ABSENT(S) (EXCUSE(E)(S)) : Madame Aisling D'Hooghe, Echevin(e)(s) ;

Madame Bernadette Delange-Raeymaekers, Monsieur Jean Ruwet, Monsieur Didier Londes, Conseiller(e)s.

En application des dispositions de l'article 40 du Règlement d'ordre intérieur, Madame la Présidente tire au sort le nom du conseiller communal qui sera appelé à voter, le premier, lors des appels nominaux, au cours de la présente séance.

Le sort désigne Madame Jacqueline DETROZ.

Le CONSEIL COMMUNAL est légalement réuni à 20h15 et procède à l'examen des points mentionnés ci-après.

#### SÉANCE PUBLIQUE

##### **1. Procès-verbal - Assemblée n° 11 du 20 décembre 2018 - Approbation.**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Vu le procès-verbal de l'Assemblée n° 11 du 20 décembre 2018;

#### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

Le procès-verbal de l'assemblée n° 11 du 20 décembre 2018, moyennant correction du vote au point 21 ( 25 "oui" contre 5 "absentions" ).

**2. Secrétariat général - Prestation de serment du Président du Conseil de l'Action Sociale en qualité de membre du Collège communal.**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Vu la délibération n° 9 prise par le Conseil communal, en séance du 3 décembre 2018 désignant les membres du Conseil de l'Action Sociale;

Vu le courrier reçu le 21 décembre 2018 du service public de Wallonie, confirmant la légalité de la délibération du Conseil communal relative à la désignation des conseillers de l'Action Sociale;

Vu les dispositions prévues par le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1123-3 et L1123-8 § 1er;

Vu la délibération n°8 prise par le Conseil communal, en séance du 3 décembre 2018, portant sur l'adoption du pacte de majorité;

Madame la Présidente invite Monsieur Etienne VERDIN, en qualité de Président du Centre Public de l'Action Sociale, appelé aux fonctions de membres du Collège communal, à prêter le serment prescrit par l'article L1126-1 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, ce qu'il fait dans les termes suivants:

Vu l'acte de prestation de serment de Monsieur Etienne VERDIN en qualité de membre du Centre Public de l'Action Sociale en date du 10 janvier 2019;

"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge"

Le Président donne acte de cette prestation de serment et déclare Monsieur Etienne VERDIN installé dans ses fonctions de membre du Collège communal.

---

**3. Procès-verbal - Déclaration de politique communale - Waterloo 2018-2024.**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Vu les dispositions prévues par le code de la démocratie locale et de la décentralisation concernant le programme de politique communale, notamment l'article L 1123-27;

Vu le programme de politique communale 2018-2024, ci-annexé, soumis par le Collège communal, comportant ses principaux projets politiques;

Vu la présentation orale de Déclaration de politique communale pour la législature 2018-2024 prononcée par Madame la Bourgmestre Florence Reuter au nom de la majorité communale MR, reprise ci-dessous :

" Mesdames et Messieurs, chers collègues,  
Chers membres de ce nouveau conseil communal,  
Chers habitants de Waterloo,

Une nouvelle législature de six ans vient de commencer. Six années au cours desquelles nous allons travailler ensemble pour assurer la gestion rigoureuse de notre commune et améliorer la qualité de vie des habitants.

Lors du scrutin du 14 octobre, les électeurs ont largement accordé leur confiance à la majorité sortante, au détriment d'autres formations politiques qui ont perdu des conseillers. D'autres en revanche ont gagné des sièges ou font leur entrée au conseil communal comme Défi, qu'elles en soient félicitées.

J'espère sincèrement que nous pourrons, ensemble, mener un travail constructif dans l'intérêt collectif et que nous aborderons au mieux les grands enjeux qui nous attendent.

Si la majorité MR au Conseil communal se voit consolidée à la sortie des urnes avec 65% des suffrages et 24 sièges sur 31, c'est le résultat de notre bilan et du travail réalisés lors de la précédente législature. Mais c'est aussi le résultat d'un programme détaillé et ambitieux pour l'avenir qui répond aux attentes de la majorité des citoyens.

Grâce à la confiance que les Waterlootois m'ont accordée en masse, la majorité va pouvoir mettre en œuvre et concrétiser les nombreux projets pour Waterloo, rénover, embellir et rendre plus conviviale encore notre commune où il fait bon vivre.

Personne ne sera oublié, chaque habitant issu de chaque quartier, de chaque milieu socioprofessionnel, sportif ou culturel. Notre objectif est de répondre aux attentes de chacune et chacun des citoyens, à leurs souhaits et de proposer une vision d'avenir.

Car, au-delà du soutien populaire à notre projet pour Waterloo et à notre majorité, des messages clairs ont été envoyés notamment en matière d'environnement ou encore de participation citoyenne, des messages concernant la mobilité, le trafic de transit, le logement ou encore le commerce de proximité. Ces messages ont été entendus.

Cela se reflète dans la manière dont ont été distribuées les compétences au sein du Collège communal avec un nouvel échevinat de la transition écologique pour poursuivre nos actions en faveur de l'environnement et faire de Waterloo une commune à la pointe dans ce secteur. Que ce soit en matière de préservation de la nature, de consommation durable et de réduction des déchets. Le pouvoir communal a cette capacité d'impulsion forte et nous voulons être des acteurs innovants face aux défis environnementaux, alimentaires et climatiques.

Et pour la toute première fois, un échevinat de la participation citoyenne a vu le jour. Un budget participatif y a été octroyé. Cet échevinat transversal fonctionnera en toute logique en synergie avec les autres matières.

Nous voulons tenir compte des préoccupations et des besoins de chacun, du plus nanti au plus fragilisé. Un Waterlootois est un Waterlootois et chacun mérite d'être écouté. La valeur humaine a une place essentielle dans la gestion d'une commune. Quels que soient les opinions, les oppositions, les désaccords, nous avons tous, en tant qu'élu le devoir d'être à l'écoute de nos concitoyens. Nous sommes les garants de la démocratie. A nous d'en être dignes et de mener une politique constructive, rigoureuse et ferme si nécessaire. L'intérêt général devra toujours primer sur l'intérêt particulier. Et c'est en ce sens que j'entends bien mener cette législature et faire aboutir les chantiers entamés ces dernières années pour la qualité de vie des Waterlootois.

Nous avons réparti le programme de la législature en 14 thèmes fondamentaux. Ils sont détaillés dans le document qui vous a été transmis et seront traduits dans le futur plan stratégique transversal

Et pour commencer, pas de projet, pas de chantier concret sans des finances saines. C'est le cas à Waterloo. Avec un taux de 5,7% à l'impôt des personnes physiques et de 1700 centimes additionnels au précompte immobilier, Waterloo est l'une des communes de Wallonie les moins taxées. Et espère bien le rester si les obligations imposées par les autres niveaux de pouvoir le permettent.

Nous avons pour objectif de présenter un budget en parfait équilibre avec la volonté de maintenir une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et de l'assainissement de la dette. Nous continuerons, grâce à un budget en boni à alimenter les fonds de réserve afin de répondre aux enjeux de demain.

La sécurité de tous reste notre priorité, cela passe par la prévention bien sûr mais aussi par des actions répressives si nécessaire. A Waterloo, l'effectif policier dépasse de loin le cadre légal avec près d'une centaine d'agents. L'installation de caméras de surveillance a permis de diminuer les chiffres de la criminalité mais nous devons rester vigilants car notre commune est très prisée par les cambrioleurs. Nous avons donc la volonté d'augmenter la prévention grâce notamment à la mise en place de PLP (Partenariat Local de Prévention) dans les quartiers. Il s'agit d'une collaboration entre les citoyens et la police locale assurant un échange permanent d'informations.

Nous voulons renforcer la présence des agents de quartier qui sont des acteurs clés de la prévention et intensifier l'usage des sanctions administratives pour lutter contre les incivilités. Et pour cela, le rôle des stewards et de notre éducateur de rue est primordial.

En ce qui concerne la sécurité routière, nous poursuivrons le travail de sécurisation des quartiers pour lutter contre la vitesse et le trafic de transit, nous augmenterons l'usage de radars préventifs à l'entrée des grands axes et celui de radars mobiles dans certains quartiers.

Améliorer la qualité de vie, c'est aussi offrir un cadre de vie, des infrastructures et des espaces publics de qualité. C'est l'objectif poursuivi notamment par le Masterplan du Centre, première étape clé d'une politique globale de rénovation de Waterloo. Il ne s'agit pas d'ajouter plus de commerces ou de logements mais au contraire d'aménager des espaces dédiés aux habitants comme une jolie place autour de l'église ou un éco-quartier à l'arrière des Galeries Wellington.

Pour rappel, l'arrêt du plan communal d'aménagement révisionnel Gare-Infante (le fameux PCAR) a mis un terme au projet de construction de 450 logements en lisière du Bois des Bruyères et à celui de 12 000 mètres carrés de logements et commerces en plein centre, à la place du Sacré-Cœur. Nous voulons au contraire préserver la totalité du Bois des Bruyères et dédier le parking Fiat à de l'équipement collectif pour notamment y installer des infrastructures sportives. Quant au triage Sainte-Gertrude, pas question d'y toucher.

Avec une moyenne de 1400 habitants au km<sup>2</sup> contre 400 en Brabant wallon et 200/km<sup>2</sup> en Wallonie, Waterloo ne doit plus se densifier !

Mais attention, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Nous ne pourrons pas empêcher toute construction sur le territoire. Nous ne sommes pas les maîtres absolus ! Mais il faut réduire au maximum la densité de logement, bloquer les projets pharaoniques qui nuisent à notre qualité de vie. Il faut préserver nos ZACC (Zones d'Aménagement Communal Concer) et nos zones vertes. Et s'il faut structurer l'espace rénové, ce sera principalement en centre-ville ou pour développer du logement accessible aux jeunes ménages ou aux personnes seules qui ont grandi à Waterloo et veulent y rester.

Les outils comme le schéma de développement communal ou la zone d'enjeu communal dans le centre vont permettre de mener cette politique cohérente et à taille humaine sur l'ensemble du territoire. Ce schéma fixera les règles de manière claire et permettra de véritablement freiner les nouvelles constructions.

Nous voulons parallèlement favoriser la mobilité douce et limiter le « tout à la voiture » en proposant des moyens de déplacements alternatifs. Parmi les nombreux projets : la création d'une traversée piétonne et cycliste agréable entre la gare et le centre, au Parc de la Résistance.

Tous les quartiers sont concernés : le Chenois et la place Capouillet ou encore Joli-Bois en redessinant une place plus coquette et plus conviviale.

Le site d'Argenteuil sera préservé grâce au rachat des terrains privés par INBW, ce qui permettra de déployer un pôle artistique dédié à la culture et plus particulièrement à la musique sur le site d'Argenteuil.

Vous l'avez compris, nous voulons freiner la pression immobilière et préserver nos espaces verts et agricoles directement liées à la qualité de vie.

Mais la préservation de notre environnement, c'est aussi de nombreux audits énergétiques sur l'ensemble des infrastructures communales. Ceux-ci nous ont conduits à moderniser l'éclairage public en passant à l'usage du « led » ou encore à remplacer progressivement de nombreux châssis.

En matière de cadre de vie, la propreté fait également partie des priorités avec un renforcement de la brigade propreté créée sous la précédente législature. Nous voulons mener une politique qui tende vers une politique « presque zéro déchet ». Poursuivre la mise en terre des bulles à verre et l'installation de cendriers permettant le recyclage des mégots. Engazonner les cimetières pour répondre aux nouvelles normes « zéro phyto »

Développer davantage de projets participatifs de valorisation de notre environnement comme par exemple les potagers collectifs.

J'en arrive à un autre gros enjeu de la législature qu'est la mobilité.

Notre Commune est victime de sa situation géographique, de 50% de trafic de transit et d'une route nationale (la N5) qui coupe le territoire en deux. Le nombre de véhicules par ménage est également plus élevé qu'ailleurs en Wallonie.

Il serait faux de faire croire qu'une solution miracle existe. Il n'y a pas une mais des solutions pour améliorer la situation.

Nous avons commencé un gros travail pour dissuader les navetteurs de traverser Waterloo. Les automobilistes doivent comprendre qu'ils ne gagnent pas de temps en traversant nos quartiers et n'ont donc aucun intérêt à quitter le ring.

Toute une série de mesures est prévue, par exemple des panneaux intelligents aux entrées de Waterloo indiquant les temps de parcours et signalant le nombre de places de parking.

Généraliser les zones «30 km/h» dans les quartiers résidentiels et bien sûr multiplier les possibilités de mobilité alternative en utilisant les nouvelles technologies suivre le circuit Réseau cyclable, TEC, Proxibus, navette, toutes sont à l'étude.

Pour y arriver, un nouveau Conseil de la mobilité sera accessible à tous les riverains intéressés. Il sera un lieu de discussions et de propositions avec l'ensemble des représentants des quartiers.

En ce qui concerne les travaux, le service intervient dans tous les domaines. Vous aurez constaté qu'il a été divisé en 2, bâtiments publics d'une part et voiries et espaces verts d'autre part afin d'augmenter son efficacité.

Nous poursuivrons aussi le travail réalisé dans le cadre du Plan communal d'investissement afin de rénover en profondeur les voiries les plus anciennes et les plus abîmées. Rénover les trottoirs, améliorer les cheminements piétons, rénover la dernière partie de la chaussée de Bruxelles et créer un trottoir digne de ce nom chaussée de Tervuren en liaison avec un plan de remplacement des marronniers arrivés à maturité. L'objectif est que cette chaussée redevienne accessible aux piétons et aux cyclistes sans danger.

Sur le plan culturel et touristique, Waterloo a prouvé ses capacités et son dynamisme au fil des années. Salle Jules Bastin, Espace Bernier, Ecuries, Musée Wellington, Syndicat d'initiative, autant de lieux de rencontres et d'événements. Sans compter le parcours sculptural qui ne cesse de s'enrichir.

Je l'ai évoqué, un des grands objectifs de la législature est de créer un pôle artistique et musical de qualité à Argenteuil en y construisant une nouvelle académie de musique et une salle de concert. Nous voulons également réhabiliter entièrement l'ancienne taverne «Le Charivari» à côté du musée Wellington et poursuivre la collaboration avec les différentes associations waterlootoises.

En matière d'enseignement, la rénovation de l'école communale en immersion de Mont-Saint-Jean est devenue une réalité grâce au projet ambitieux d'extension qui permet d'accueillir 250 élèves supplémentaires.

La petite enfance n'est pas en reste. Notre taux de couverture en crèche atteint 50%, soit une place subventionnée pour deux enfants et autant de places en crèches communales qu'en privé. C'est quasi le double que la moyenne en Communauté française.

Nous voulons offrir à chaque enfant la possibilité de s'épanouir, de se dépasser et de créer sa place dans la société. Une école de qualité exigeante en est la meilleure garante. Il faut continuer à développer l'accueil extrascolaire et rechercher des opportunités d'ouvrir des crèches complémentaires. Le projet phare : créer une toute nouvelle structure réunissant «Les Arsouilles» et «l'île aux bébés» sur le grand terrain communal des «Arsouilles» afin d'offrir une structure d'accueil moderne.

Le sport et les activités dédiées à la jeunesse contribuent à l'épanouissement de chacun. Les infrastructures sportives sont nombreuses à Waterloo, il faut poursuivre leur entretien et la rénovation de certaines qui doivent être complètement repensées. Nous voulons ainsi favoriser le sport pour tous en créant des chèques sport. Organiser des journées multi-sports pour décourvir un sport avant de s'y affiler.

Les actions pour les jeunes se poursuivront avec la collaboration de la maison des jeunes et d'Infor jeunes notamment. C'est ainsi que la création d'un skatepark de qualité est en projet ainsi que l'étude de solutions pour les jeunes qui sortent le soir pour qu'ils puissent rentrer en toute sécurité.

Tous ces projets sont possibles grâce à une attractivité économique indéniable de Waterloo, dans le top 3 des communes les plus attractives de Wallonie au niveau commercial.

Si les principaux leviers sont aux mains des Régions et du Fédéral, les efforts pour développer l'emploi à Waterloo sont nombreux. Les activités de la maison de l'emploi, la participation de la commune aux réseaux d'entreprises ou encore le travail de l'Agence Locale pour l'Emploi portent leurs fruits.

Nous avons la volonté d'améliorer encore la collaboration avec les commerçants, de favoriser les rencontres avec les entreprises et de soutenir activement le commerce local.

Cela va de pair avec de nombreuses initiatives citoyennes qui, comme nous, veulent inciter à un meilleur respect de l'environnement à commencer par le soutien aux produits locaux et les circuits courts.

La participation citoyenne est essentielle pour redonner confiance.

L'échelon communal est le plus proche du citoyen, la bonne gouvernance et la transparence sont la base d'un dialogue entre la population et les élus. Nous devons l'accentuer grâce au budget participatif, à la diffusion des conseils communaux en ligne, en aménageant une maison des associations digne de ce nom et enfin en exigeant des échevins une présence régulière à la maison communale et un suivi intensif des dossiers.

Etre à l'écoute, c'est la base de notre action politique. Il en va de même en matière de solidarité et d'aide aux plus vulnérables.

L'action sociale représente 12% du budget communal, l'aide sociale sera encore accentuée par un échevinat de la cohésion sociale, qui aura pour but d'étendre cette aide.

A Waterloo, le CPAS joue son rôle à la fois au sein du Gibloux mais aussi en dehors de la maison de repos. Cette dernière devrait d'ailleurs s'étendre et accueillir une vingtaine de lits supplémentaires pour répondre au vieillissement de la population. Par ailleurs, une trentaine d'unités de logements publics supplémentaires ont déjà été construits par la commune. D'autres verront le jour, suivant le modèle de l'ancienne gendarmerie.

Une attention particulière sera également portée aux personnes à mobilité réduite et à la promotion de la santé, obtenir le label « Ville santé » pour garantir un environnement sain ou encore une commune « Alzheimer admis » pour venir en aide aux malades et à leurs aidants.

Quant aux seniors, ils ne sont pas délaissés et occupent une place de choix de notre commune. De nombreuses activités leur sont déjà proposées. Pour les aider davantage, nous voulons favoriser le maintien à domicile en développant un centre de référence pour l'aide à domicile. Poursuivre la politique intergénérationnelle et favoriser les rencontres lors d'événements et autres concours.

Parmi les actions : promouvoir davantage l'initiation des seniors aux nouvelles technologies lors de la « Semaine des nouvelles technologies » ou encore créer un ciné-café-senior.

Autant de projets qui passent donc aussi par les nouvelles technologies : de nouveaux services ont vu le jour pour faciliter la vie des habitants, cela va encore se développer. Cela passera par la digitalisation des services communaux, la mise en place d'un agenda en ligne pour les activités communales ou encore un nouveau site internet en ligne dans quelques jours.

Cette présentation n'est qu'un condensé des actions prévues pour les 6 ans à venir. J'espère, au nom de la majorité, pouvoir compter sur votre investissement à tous, pour les mettre en œuvre dans l'intérêt général.

Je vous remercie "

**DECIDE AVEC 21 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE, (ECOLO) ET 1 ABSTENTION(S) (MVW)\***

**\*Le justificatif de l'abstention de Monsieur CASSIERS fait partie intégrante du présent Pv et est joint en annexe.**

Article 1er: D'approuver le programme de politique communale 2018-2024 soumis par le Collège communal.

Article 2: Ce programme de politique communale 2018-2024 sera publié conformément aux dispositions du code de la démocratie locale et de la décentralisation, sur le site internet officiel de Waterloo, et fera l'objet d'une publication dans le Waterloo Info, journal hebdomadaire "toutes boîtes" édité par la Commune de Waterloo.

La présente délibération sera communiquée au Gouvernement Wallon, conformément aux dispositions prévues à l'article L 1123-27 du CDLD.

---

**4. Urbanisme - Renouveaulement de la commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) - Décision.**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de développement territorial (CoDT), plus précisément en ses articles D.1.7 à D.1.10 et R.1.10.0 à R.1.10.5 ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM) dans les trois mois de l'installation du nouveau Conseil communal, conformément à l'article D.1.8 du CoDT,

Considérant que le conseil communal a été installé en date du 3 décembre 2018;

Vu le courrier du 3 décembre 2018 du Service public de Wallonie contenant la procédure à suivre pour le renouvellement de la CCATM ;

Considérant que la Commune de Waterloo compte une population de plus de vingt mille habitants et que dès lors, le nombre de membres effectifs et, le cas échéant, de membres suppléants, doit être respectivement égal à 16, outre le Président ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

Article 1<sup>er</sup> : de procéder au renouvellement des membres de la Commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM) conformément aux articles D.1.7 à D.1.10 et R.1.10.1 à R.1.10.5 du CoDT.

Article 2 : de fixer à 16 le nombre de membres effectifs, le Président non compris, et à 16 le nombre de membres suppléants, parmi lesquels doivent figurer 4 membres effectifs et 4 membres suppléants issus du Conseil communal selon une représentation proportionnelle de la majorité et de l'opposition. Le président n'est ni un membre effectif, ni un membre suppléant, ni un membre du conseil communal.

Article 3 : de charger le Collège communal de procéder à l'appel public des candidatures endéans le mois de la présente décision conformément à l'article R.1.10-2 du CoDT

---

**5. Urbanisme - Révision du schéma de développement du Territoire adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999 - Avis du Conseil communal sollicité par le Service public de Wallonie - Avis.**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Vu la lettre de la Direction du développement du territoire du Service public de Wallonie, relative à la révision du schéma de développement du territoire adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999;

Considérant qu'en vertu de l'application de l'article D.II.3, §2, alinéa 2, du CoDT, le SPW suscite l'avis du Conseil communal sur le projet de développement du territoire adopté par le Gouvernement wallon le 12 juillet 2018;

Considérant que l'avis du conseil communal est libellé comme suit:

Le schéma de Développement du Territoire est un outil de planification stratégique, à valeur indicative, à travers lequel les autorités régionales peuvent définir leur projet de développement du territoire. Il a été adopté par le Gouvernement wallon le 12 juillet 2018 et a été soumis à enquête publique dans les Communes du 22 octobre 2018 au 5 décembre 2018.

L'enquête publique réalisée dans la Commune de Waterloo a suscité trois réactions, les courriers parvenus à l'administration pendant cette enquête sont joints au présent avis. Les remarques, suggestions ou propositions que le Conseil communal rejoint, sont reprises dans le présent avis.

Les Communes devront rendre leur avis sur ce document à la Cellule de développement territorial étant donné que cet ouvrage a été conçu de manière à ce que les principes sur lesquels il se base puissent être traduits dans l'élaboration d'outils d'aménagement du territoire au niveau local.

Le schéma de Développement territorial, remplaçant le SDER, ambitionne d'assurer un développement durable, humain et attractif du territoire en tenant compte des dynamiques et des spécificités territoriales. Document servant de cadre pour l'évolution de la Wallonie à l'horizon 2050, il s'attache à soutenir une urbanisation économe (stop béton), à réfréner l'éparpillement de l'urbanisation, renforcer l'attractivité des espaces urbanisés, soutenir des modes de déplacement durables, anticiper les besoins économiques dans une perspective de développement durable et de gestion parcimonieuse du sol, inscrire la Wallonie dans une transition numérique, rencontrer les besoins actuels et futurs en matière de logements accessibles, instaurer un PEB A pour tous les bâtiments en 2050.

Le Code de développement territorial fixe quatre buts aux objectifs régionaux de développement territorial : la lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources, le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale, la gestion qualitative du cadre de vie et la maîtrise de la mobilité.

Le SDT développe une stratégie territoriale pour la Wallonie en développant 4 modes d'actions : se positionner et structurer, anticiper et muter, desservir et équilibrer, préserver et valoriser. Chaque mode d'action est développé en constats, enjeux, principes de mise en œuvre et structure territoriale et mesures de gestion et de programmation.

L'avis du conseil communal va donc s'attacher à reprendre ces quatre modes d'actions, en analysant également les mesures de gestion, de programmation et de suivi afin que cette option puisse prendre forme de manière concrète et trouver une réalité opérationnelle.

Mais tout d'abord et en préambule, il faut remarquer que les différents chapitres du SDT ne développent pas les objectifs sur le même pied d'égalité étant donné que certains sont clairement territorialisés alors que d'autres pas. Cela concerne notamment la structure territoriale et les pôles, dont certains ne sont plus repris alors qu'ils l'étaient dans le projet de SDT. Waterloo est l'un d'entre eux.

Par ailleurs, le SDT liste une cinquantaine de principes de mise en œuvre et plus de 150 de mesures de gestion et de programmation. Il apparaît donc difficile de réaliser une analyse exhaustive de l'ensemble de ces principes et mesures et il est également fort compliqué d'en percevoir les implications concrètes. En effet, la lecture du SDT n'est pas aisée pour appréhender ce qui est envisagé de manière thématique. C'est pourquoi, il serait fort utile de



réaliser un document complémentaire qui traite chaque thématique (logements, activités économiques, mobilité, etc...) afin que les Communes puissent davantage, et plus facilement se l'approprier.

## PAR MODE D'ACTION

### Se positionner et structurer.

#### SS1. Accroître le rôle de la Wallonie dans les dynamiques métropolitaines de niveau européen

Le SDT identifie Liège et Charleroi comme pôles de la Wallonie et préconise, dès lors, que « les activités en lien avec les dynamiques de l'Europe du Nord-Ouest soient implantées prioritairement dans ces pôles ». Namur est également considérée comme ayant un rôle important à jouer en tant que capitale institutionnelle.

Remarquons que, si les aires métropolitaines de Charleroi et Liège, en connexion avec Namur, sont clairement identifiées sur la carte (page 25), il n'en est pas du tout de même du centre du Brabant wallon.

Or, le Brabant wallon s'est très fortement développé ces dernières décennies, et plusieurs communes, dont Waterloo, présentent une densité de population importante et disposent d'une forte concentration de services, commerces et entreprises performantes. Ces spécificités et caractéristiques devraient donc positionner certaines de ces communes, dont Waterloo, comme pôle. Waterloo est en outre située à proximité des axes de communication de Bruxelles – Namur – Luxembourg et elle est la porte d'entrée vers Wallonie en venant de Bruxelles, notre territoire est donc fortement influencé par la capitale.

La commune de Waterloo peut donc, par cette présence d'activités et entreprises performantes, se positionner comme pôle en Brabant wallon, lequel comprend Wavre-Ottignies-Louvain La Neuve dans le SDT. A ce titre, il y a lieu de renforcer, et d'augmenter la qualité des connexions et accès, notamment par voie ferrée, entre Waterloo, les communes limitrophes, Bruxelles et l'aéroport de Charleroi.

Par ailleurs, les mesures de gestion et de programmation pour cet objectif ne sont pas identifiées séparément, comme dans les autres objectifs, alors que des phrases de chaque principe sont exprimées comme des mesures de gestion et de programmation. Il aurait été plus clair de distinguer le paragraphe des mesures de gestion et de programmation de manière à faciliter le travail des Communes dans la concrétisation des mesures à prendre.

#### SS2. Insérer la Wallonie dans les réseaux socio-économiques transrégionaux et transfrontaliers

En complément des deux pôles majeurs repris dans l'objectif précédent, la structure territoriale de cet objectif identifie cinq pôles régionaux : Tournai-Mons-Namur, Arlon et le bi-pôle Wavre-Ottignies-Louvain la Neuve.

La prise en considération du bipôle Wavre-Ottignies-Louvain la Neuve est une bonne chose mais, à nouveau Waterloo devrait également être reprise comme pôle, considérant qu'elle a également inscrit son développement dans les dynamiques régionales, voire internationales (notamment la Chapelle musicale Reine Elisabeth et les écoles internationales). Elle mériterait dès lors de bénéficier d'axes de connexion performants et attrayants, au même titre que le bipôle susmentionné.

#### SS.3. S'appuyer sur la structure multipolaire de la Wallonie et favoriser la complémentarité entre territoires en préservant leurs spécificités.

La variété des territoires urbains et ruraux doit être prise en compte pour assurer un développement attractif du territoire et la complémentarité entre territoires doit être favorisée dans le respect de leurs spécificités. Le SDT souligne également que « l'ambition est d'inscrire le développement de chaque territoire dans la dynamique de villes qui rayonnent largement au-delà d'elles-mêmes ou concentrent l'emploi. Sur l'ensemble des villes wallonnes, trente-cinq ont été choisies en fonction de ces critères ».

En Brabant wallon, seuls deux pôles de ce type ont été identifiés, à savoir Nivelles et Jodoigne.

Encore une fois, il est regrettable que la commune de Waterloo n'ait pas été identifiée comme tel, alors qu'elle dispose de nombreux équipements et services rayonnant largement au-delà de ses limites (parcs d'activités économiques, Chapelle musicale Reine Elisabeth, patrimoine, écoles, équipements sportifs et club sportif de renommée, équipements tertiaires, etc...). Remarquons que dans l'étude de la CPDT relative au SDT, Waterloo figure à la 19ème position des polarités, elle est donc mieux classée que 21 des pôles repris dans la structure

territoriale du SDT. Il est donc étonnant de retrouver sur la carte SS3, page 37, des entités identifiées comme pôles telles que La Louvière, Thuin, ou Couvin, alors que Waterloo n'y figure pas.

Par ailleurs, le SDT marque fortement l'accent sur le découpage territorial en fonction des réalités économiques, mais il ne tient pas réellement compte de la surface urbanisée et de la densité actuelle des différents territoires. Or le développement économique n'est qu'une des composantes qui permettent de définir les polarités, les autres étant notamment la densité de population, l'offre en service, les équipements. A ce titre, le Brabant wallon regroupe de nombreuses composantes qui définissent les pôles et Waterloo peut tout à fait être considérée comme tel. Il conviendrait donc d'en tenir compte et d'ajouter sur la carte les connexions entre Waterloo et Bruxelles d'une part, et entre Waterloo et les pôles majeurs d'autre part.

De plus, le SDT devrait mettre l'accent sur les priorités en Wallonie, et insister sur la nécessité de développer, au niveau régional, de nouvelles connexions alternatives à la voiture entre le Brabant wallon et Bruxelles, ainsi que vers les pôles majeurs, de manière à décongestionner les axes routiers particulièrement saturés.

### Anticiper et muter.

#### AM.1 Rencontrer les besoins actuels et futurs en logements accessibles et adaptés aux évolutions sociodémographiques, énergétiques et climatiques

Le SDT indique dans ses mesures de gestion et de programmation : « tendre, à l'horizon 2030, vers une implantation de 50% de nouveaux logements au sein des cœurs des villes et des villages et tendre vers un taux de 75% à l'horizon 2050. Fournir à l'horizon 2030, 175.000 nouveaux logements, dont minimum 50% en reconstruction de terrains artificialisés et 350.000 nouveaux logements sans artificialisation à l'horizon 2050. »

Tout d'abord il y a lieu de préciser ce que sont les cœurs de villes et de villages, ainsi que les « quartiers nouveaux ».

Ensuite, il faut tenir compte des réalités urbaines et rurales et de leur capacité de densification, ou non. En outre, il y a lieu, comme le souligne également le SDT, « de valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers et les préserver des pressions directes et indirectes de l'urbanisation. »

Il faut donc impérativement évaluer la potentialité d'urbanisation des communes et leur capacité à accueillir des habitants supplémentaires, en fonction des spécificités de chaque entité. Les communes devront donc pouvoir, au travers de leurs schémas de développement communal, garder la capacité de fixer la densité des différentes zones de leur territoire.

En ce qui concerne Waterloo, la commune s'est extrêmement développée au fil des trente dernières années, le nombre de logements s'est fortement accru, notamment celui des appartements, et elle est devenue une commune extrêmement dynamique et attractive, offrant à ses habitants tous les équipements, services, commerces, écoles et crèches, installations sportives et culturelles. Malgré cela, elle a gardé son caractère et son esprit villageois qui remontent à l'époque de la petite commune qui s'est développée sous la forme d'un village-rue le long de la chaussée de Bruxelles. Elle offre ainsi à ses habitants un cadre de vie riche et attrayant.

Waterloo compte actuellement une densité de population de 1400 habitants/km<sup>2</sup> alors que la moyenne en Brabant wallon est de 400 habitants/km<sup>2</sup> et de 200hab/km<sup>2</sup> en Wallonie. Nous comptons désormais 30.000 habitants sur un territoire de 2200 hectares, en comptant que certaines parties de notre territoire ne sont pas bâties, comme le Champ de Bataille de Waterloo, une partie de la Forêt de Soignes et le Triage Ste Gertrude.

Sur la carte du plan de secteur, Waterloo est une vaste tache rouge, ce qui veut dire que la majorité de son territoire est en zone d'habitat, urbanisable, et urbanisé, pouvant accueillir du logement et différentes affectations en adéquation avec la zone d'habitat.

Etant donné l'attractivité de notre Commune, située aux portes de Bruxelles, et première commune de Wallonie au sud de la capitale, Waterloo souffre actuellement d'une pression foncière extrêmement importante, ce qui a entraîné l'envol des prix de l'immobilier, et, par voie de conséquence, la fuite des acquéreurs les moins nantis, à savoir les jeunes.

D'autre part, l'évolution de la Commune, à la fois démographique et socio-économique, a engendré des problèmes importants de mobilité, lesquels sont également générés par un trafic de transit extrêmement important. Etant donné que ce trafic de transit bloque la chaussée de Bruxelles, des alternatives de passage sont utilisées par les navetteurs qui passent aujourd'hui par les quartiers résidentiels et engorgent désormais les voiries locales. De plus, le nombre d'équipements scolaires, sportifs, culturels, de commerces, de restaurants, etc... fait que Waterloo est une commune extrêmement attrayante qui attire bon nombre de personnes venant

des communes voisines.

En conséquence, si le SDT préconise de densifier les centres des villes et des villages (pour autant que l'on en ait la définition exacte), il est impératif de tenir compte de la situation de chaque territoire ou entité wallonne en fonction de ses spécificités, de ses besoins et de ses problèmes, et permettre ainsi aux communes de gérer elles-mêmes l'urbanisation de leur territoire en fonction de leur situation, de leurs problèmes et de leurs enjeux.

Cette gestion du territoire peut se faire par la réalisation d'outils urbanistiques tels que le schéma de développement communal, la ZECC, le SOL, etc... afin de freiner la pression immobilière qui peut finir par détruire l'équilibre délicat d'un cadre de vie de qualité.

Pour le développement de Waterloo, il est conseillé de bien vouloir tenir compte de l'évaluation du rapport sur les incidences environnementales ainsi que de la place de la biodiversité et de la santé.

Il y a lieu de prendre en considération l'agriculture durable, même si celle-ci est peu présente sur la Commune de Waterloo, en prévoyant notamment d'éviter tout pesticide à proximité des maisons.

Le maillage écologique que représentent le triage Sainte Gertrude et le Bois des bruyères (située entre la forêt de Soignes et le bois de Halle) devrait être préservé.

#### AM.3 Anticiper les besoins économiques dans une perspective de développement durable et de gestion parcimonieuse du sol.

Le SDT prévoit de développer 30% des nouvelles zones d'activité économique sur des espaces préalablement artificialisés, notamment par la reconversion de friches ou sur des zones déjà consacrées par des outils planologiques à l'horizon 2030 et 100% à l'horizon 2050.

Or, fixer un objectif de 100% à l'horizon 2050 paraît utopique et irréaliste dans la mesure où l'évolution de l'activité économique est impossible à prévoir à cette échéance. Il suffit d'analyser l'évolution de ce type d'activité sur le territoire de Waterloo depuis 10 ans pour se rendre compte que cette évolution dépend de paramètres que l'on n'appréhende pas aussi longtemps à l'avance.

#### AM.4 Inscrire la Wallonie dans la transition numérique.

Le SDT stipule que « la couverture numérique du territoire wallon doit être étendue et améliorée pour rencontrer les objectifs de l'Agenda numérique européen et de la stratégie « Digital Wallonia ». La mise en œuvre de nouvelles zones d'habitat ou d'activité économique est conditionnée à la présence de très haut débit ou à la possibilité de résorber ce manque ».

Si l'objectif du SDT est bien de développer les nouvelles évolutions de la technologie numérique, tant dans les territoires urbains que ruraux, ces objectifs ne doivent néanmoins pas forcément empêcher le développement de zones d'habitat ou d'activités économiques, simplement par le fait que ces zones ne disposent pas d'une infrastructure de très haut débit. Le SDT ne donne en outre aucune information sur les réseaux de haut débit, existants et projetés.

#### Desservir et Equilibrer.

##### DE.1 Assurer l'accès à tous les services, des commerces de proximité et des équipements dans une approche territoriale cohérente.

Le SDT détermine la localisation des nouveaux services et équipements d'échelle supralocale destinés aux activités scolaires, socioculturelles, sportives, administratives, hospitalières, etc.. dans les pôles. Les services de base (gardes d'enfants, enseignements, soins de santé, commerces alimentaires, etc...) sont concentrés au cœur des villes, des villages et des quartiers afin d'être proches de leurs usagers. Les équipements et les commerces de proximité sont implantés dans les parties les plus densément peuplées des villes et des villages. Les centres commerciaux doivent se développer en veillant à favoriser la centralité des pôles urbains et ruraux, et non de manière isolée ou linéaire, le long des voiries régionales.

Les mesures de gestion et de programmation prévoient qu'il faut : « autoriser les ensembles commerciaux de plus de 2500m<sup>2</sup> uniquement dans les centres villes et plus en périphérie, sauf à démontrer qu'une installation périphérique ne porte pas préjudice aux commerces dans les noyaux urbains environnants. »

Cette localisation précise des installations de tous types ainsi que des différentes tailles de commerce paraît injustifiée, d'autant que l'on ne peut tout concentrer dans les centres urbains si l'on veut conserver de la mixité, et donc du logement, ce que préconise le SDT.

Cette mesure de programmation est particulièrement injustifiée lorsqu'il s'agit de grands ensembles commerciaux et elle a d'ailleurs fait l'objet d'une réclamation lors de l'enquête publique.

Celle-ci relève qu'il y a tout d'abord lieu de définir la notion de centre-ville et de périphérie, remarque déjà faite dans les propos ci-avant.

La réclamation fait notamment, et également état du fait que le SDT ne fait pas de distinction entre la construction de nouveaux ensembles commerciaux, l'extension d'ensembles commerciaux existants et la modification importante de l'activité commerciale dans les ensembles commerciaux existants, en termes de nécessité de l'obtention d'un permis d'implantation commerciale. On ne peut donc exclure le fait que cette mesure de programmation est d'application à ces différentes hypothèses, notamment à celle d'une extension d'un ensemble existant qui mesure déjà 2500m<sup>2</sup>. Il apparaît donc qu'il faut pouvoir distinguer les types de commerces, nouveaux, existants et transformés, voire agrandis, et ceux dont la nature change fondamentalement.

En outre, et à nouveau, chaque territoire doit être analysé en fonction de sa structure, de son équipement commercial existant et de ses besoins. Une telle mesure paraît donc trop restrictive au regard de la structure territoriale et de la dynamique de certaines villes ou communes.

#### DE.4. Soutenir les modes de transport plus durables adaptés aux spécificités territoriales et au potentiel de demande

En ce qui concerne le réseau cyclable, l'échelle de la carte est beaucoup trop petite et il est donc très difficile de voir ce que le SDT propose comme développement. En ce qui concerne Waterloo, il serait opportun de préconiser la liaison Nivelles-Braine-l'Alleud-Waterloo vers Rhode St Genèse jusqu'à Bruxelles. De même, des connexions complémentaires et attractives devraient être prévues vers les autres communes voisines, tant en Brabant wallon, qu'en Flandre toute proche.

En ce qui concerne le réseau ferroviaire, une halte à la Chaussée Bara, telle que déjà évoquée dans le cadre du développement du RER, devrait également être prévue, d'autant plus que le SDT préconise le développement du réseau ferroviaire suburbain entre Charleroi et Bruxelles et que la gare de Waterloo, située dans un tissu urbain dense, ne dispose pas de voiries d'accès très aisées, ni de parkings suffisants permettant d'absorber le nombre très important de véhicules, venant notamment des communes voisines. La halte Bara pourrait donc désengorger les gares de Braine et Waterloo sans augmenter le temps de parcours de manière dommageable. De plus, cette halte se situe dans une zone où l'espace permet de réaliser un vaste parking, répondant ainsi à la mesure de gestion et de programmation du SDT qui préconise de prévoir des parkings relais à proximité des gares pour les déplacements de longue distance.

Par ailleurs, le réseau de transports en commun par bus devrait également être renforcé, des parcours en site propre devraient être étudiés, permettant ainsi d'augmenter la performance des liaisons entre Waterloo et les communes voisines, les autres pôles, Bruxelles et l'aéroport de Charleroi.

Concernant le point sur les pistes cyclables, "Il serait opportun de développer le RER vélo (site propre le long des voies ou dans le bois) vers Bruxelles mais aussi vers Braine l'Alleud. Les pistes cyclables en site propre ont un atout bien plus grand que dans la circulation pour les déplacements quotidiens.

#### Préserver et Valoriser

##### P.V.5. Faire des atouts du territoire un levier de développement touristique

Sur la carte PV5 (page 137), le site touristique majeur de Waterloo est bien représenté, mais il faudrait y insérer des réseaux de transport à développer.

Ainsi, les gares et aéroports de Bruxelles devraient être repris, et afin d'améliorer l'accès au site du Champ de Bataille, La halte Bara devrait également être préconisée, et indiquée sur la carte.

Le réseau cyclable devrait aussi être développé pour atteindre le site du Champ de Bataille.

En conclusion, si le SDT se veut être un outil de planification stratégique du territoire wallon qui doit aider les communes à développer et gérer leur territoire, le choix et la priorité des pôles devraient être justifiés de manière plus précise et certaines entités auraient dû, à bien des égards, être considérées comme pôles. Dès lors, les caractéristiques et spécificités des territoires qui ont mené au choix des pôles devraient être revues pour prendre en compte des vraies polarités qui sont peut-être moins grandes, mais dont le rayonnement est certainement équivalent, voire supérieur.

Par ailleurs, l'effet direct du SDT sur les politiques de développement territorial au niveau des Communes est extrêmement important. Il guidera, voire fixera les politiques de développement du territoire communal. En effet, dès l'entrée en vigueur du SDT, l'adoption du schéma de développement communal ou d'un SOL devra tenir compte du SDT, de ses objectifs de sa structure territoriale et de ses mesures de mise en œuvre. Un écart par rapport à celui-ci devra être dûment motivé et il ne pourra pas compromettre les objectifs du SDT. En outre, il en est de même en ce qui concerne les outils communaux existants. En effet, pour les outils planologiques issus du CoDT, l'article D.II.17 prévoit que le schéma d'échelle de territoire inférieure respecte le schéma d'échelle de territoire supérieure. En cas d'incompatibilité entre un schéma d'échelle de territoire inférieure préexistant et un schéma d'échelle de territoire supérieure qui entrera en vigueur ultérieurement, il est fait application du schéma de l'échelle de territoire supérieure. Les applications de cette disposition peuvent être extrêmement conséquentes pour les Communes et dépendront, de ce fait, du degré de précision et d'imposition du SDT.

En conséquence, le SDT doit prévoir des marges de manœuvres suffisantes pour que les Communes puissent conserver leur attractivité et leur dynamisme tout en préservant leur cadre de vie. En effet, il doit rester possible de s'écarter du SDT, ou de proposer d'autres principes de mise en œuvre, d'autres mesures de gestion ou de programmation en fonction des spécificités territoriales, tout en rencontrant les objectifs généraux poursuivis par le SDT. C'est particulièrement le cas pour les Communes, comme Waterloo, qui veulent se doter un schéma de développement communal. Une certaine souplesse doit donc être prévue de manière à ce que les outils planologiques élaborés au niveau communal puissent rencontrer les spécificités territoriales de ces Communes et éviter les contradictions entre un plan ou un schéma et le SDT.

Enfin, le SDT préconise toute une série de mesures de gestion et de programmation visant à responsabiliser les communes dans la concrétisation des objectifs qu'il fixe, mais cette action de responsabilisation n'est accompagnée d'aucun moyen d'encadrement et d'aide aux Communes. Aucune garantie n'est donnée quant aux moyens qui pourraient être mis à disposition des Communes pour concrétiser les modes d'actions du SDT, or celles-ci ne peuvent assumer pleinement le coût de la mise en place des politiques régionales si un encadrement suffisant n'est pas prévu, elles ne pourront dès lors pas contribuer aux objectifs de la Région.

Dernier point, les cartes reprises dans le SDT ne sont pas suffisamment claires, l'échelle de certaines d'entre elles ne permet pas de se retrouver facilement et cela pourra mener à des difficultés de compréhension et d'appropriation, voire d'utilisation et de transposition des objectifs au niveau communal. Il y aurait donc lieu de les revoir, éventuellement par thématique, voire de les compéter afin de permettre aux Communes de mieux se l'approprier.

## **DECIDE A L'UNANIMITE**

De transmettre son avis à la Cellule de développement territorial du Service public de Wallonie.

**6. Environnement - InBW - Conteneurs enterrés divers - Proposition de convention de dessaisissement - Approbation.**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Vu sa délibération n°4 du 24 novembre 2014 par laquelle l'Assemblée a approuvé la convention relative au projet de placement de bulles à verres enterrés sur le territoire communal ;

Considérant que l'InBW octroie à la Commune un subside à concurrence de 2.000,00 €/conteneur à verre enterré avec un maximum de 3 conteneurs ;

Considérant que le coût d'un projet d'implantation d'un site avec 2 conteneurs enterrés est estimé à 14.500,00 € HTVA sans la finition des abords ;

Considérant que des crédits appropriés sont prévus au service extraordinaire du budget de 2019 ;

Considérant que le choix des sites sera déterminé en commun accord avec l'InBW en fonction des coûts d'installation et du budget disponible ;

Considérant que la Commune devra adapter son Règlement général de Police et son Règlement taxes pour le placement et l'utilisation éventuelle future des conteneurs enterrés pour les ordures ménagères et les déchets organiques ;

Vu la convention relative au dessaisissement pour le placement de conteneurs enterrés divers sur le territoire communal, à intervenir entre la Commune et l'InBW ;

Vu le rapport établi par la cellule Cadre de Vie en date du 11 décembre 2018 ;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**Article unique :** d'approuver la convention de dessaisissement relative au projet de conteneurs enterrés divers (verre, ordures ménagères et déchets organiques) sur le territoire communal, à intervenir entre la Commune et l'InBW, telle qu'annexée à la présente délibération.

---

**7. Environnement - Bien-être animal - Plan de stérilisation des chats errants - Adoption d'un règlement - Convention relative à la stérilisation des chats errants - Approbation.**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Vu la législation relative à la stérilisation obligatoire des chats ;

Vu le règlement intelligent relatif à la stérilisation des chats errants ;

Vu le formulaire d'accompagnement des chats errants (annexe 1) :

Vu la convention de collaboration relative à la stérilisation des chats errants (annexe 2) ;

Considérant que les crédits appropriés sont prévus au service ordinaire du budget de 2019 ;

Sur proposition du Collège Communal ;

Après en avoir délibéré ;

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

**Article 1 :** d'approuver le renouvellement de la participation de la Commune au plan de stérilisation des chats errants.

**Article 2 :** d'approuver l'adoption du "règlement intelligent" ainsi que ses annexes 1 (formulaire d'accompagnement des chats errants) et 2 (convention de collaboration relative à la stérilisation des chats errants), tels qu'annexés à la présente délibération.

**Article 3 :** d'établir la convention de collaboration relative à la stérilisation des chats errants avec les vétérinaires volontaires et ce, dans les limites du budget octroyé.

---

#### **8. Travaux - Place Capouillet - Opération de revitalisation urbaine - Avant-projet d'aménagement public - Périmètre de revitalisation - Modifications - Avenant à la convention.**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Vu le projet privé d'aménagement d'un immeuble à appartements en lieu et place du bâtiment "SPECHIM" par la société Propinvest, représentée par Monsieur Diego Smets;

Considérant que dans le cadre de ce projet, le réaménagement de la place Capouillet peut être envisagé;

Vu le Code du Développement Territorial concernant notamment l'opération de revitalisation urbaine, Art. D.V.13;

Vu sa délibération n° 6 du 21 mars 2016 par laquelle l'Assemblée a décidé :

- d'approuver l'avant-projet d'aménagement public de la place Capouillet,
  - d'adopter le périmètre de revitalisation urbaine,
  - d'approuver la convention à intervenir entre la Commune de Waterloo et une société de droit privé, la société Propintra,
  - de solliciter les subsides auprès du SPW - DGO4 - Direction de l'Aménagement opérationnel,
- dans le cadre de l'opération de revitalisation urbaine de la place Capouillet;

Vu sa délibération n° 6 du 25 avril 2016 par laquelle l'Assemblée a décidé de ratifier la décision prise par le Collège communal en séance du 25 mars 2016 relative au changement de dénomination du co-contractant mentionné dans la convention précitée, à savoir, remplacer le nom de la société Propintra par la société Propinvest sa;

Vu la convention intervenue le 29 mars 2016 entre la Commune de Waterloo et la société sa Propinvest, dans le cadre de l'opération de revitalisation urbaine ;

Vu la délibération n° 31 prise par le Collège communal en séance du 7 février 2018;

Vu l'avenant n° 1 de la convention précitée, avec délais modifiés;

Vu le rapport phytosanitaire pour les arbres de la place, de la société ApiTrees, datant du 31 juillet 2018;

Vu l'avant-projet d'aménagement de la place Capouillet (plan, vue 3D), dont la réalisation est soumise à l'obtention des subsides ;

Vu le dossier de revitalisation comprenant notamment le projet de périmètre de revitalisation et une description des aménagements du domaine public envisagés, dont l'estimation s'élève au montant de 1.210.549,61 € TVA incluse;

Vu le courrier du 16 mai 2018 émanant du SPW (Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme);

Vu les PV des 8 juin et 24 septembre 2018 réunissant des membres du SPW et de la Commune en rapport avec le projet public;

Vu les remarques émises par les riverains lors de la séance d'information du 17 décembre 2018;

Considérant que ces remarques seront étudiées ultérieurement lors de l'élaboration du projet avec le bureau d'études ;

Considérant que des crédits seront prévus au service extraordinaire du budget 2021 voire 2022 en fonction de l'avancement du dossier;

Vu l'avis de légalité établi en vertu de l'article L 1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation par le Directeur financier;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré;

**DECIDE AVEC 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION(S) (MVW)\***

**\*Le justificatif de l'abstention de Monsieur CASSIERS fait partie intégrante du présent Pv et est joint en annexe.**

**Article 1** : d'approuver l'avant-projet modifié d'aménagement public de la place Capouillet, dont l'estimation s'élève au montant de 1.210.549,61 € TVA incluse et dont la réalisation est soumise à l'obtention des subsides auprès du SPW.

**Article 2** : d'adopter le périmètre modifié de revitalisation urbaine, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 3** : d'approuver l'avenant n° 1 avec délais modifiés, de la convention intervenue le 29 mars 2016 entre la Commune de Waterloo et la société sa Propinvest, dans le cadre de l'opération de revitalisation urbaine, tels qu'annexés à la présente délibération.

**Article 4** : de solliciter les subsides auprès du Service Public de Wallonie - DGO 4 - Direction de l'Aménagement opérationnel - rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes.



---

## **9. Environnement - Asbl Contrat de Rivière Senne - Désignation des délégués communaux.**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Vu sa délibération n°27 du 3 octobre 2016 par laquelle l'Assemblée a désigné :

- Monsieur Cédric TUMELAIRE, Echevin, comme représentant de la Commune de Waterloo à l'Assemblée Générale (dénommée Comité de Rivière) de l'asbl Contrat de Rivière Senne, en qualité de membre effectif ;
- Mademoiselle Anne-Catherine BONTEMS, service Eco-conseil, comme représentante de la Commune de Waterloo à l'Assemblée Générale (dénommée Comité de Rivière) de l'asbl Contrat de Rivière Senne, en qualité de membre suppléant ;

Vu la lettre émanant du Contrat de Rivière Senne en date du 14 décembre 2018 ;

Vu le rapport établi par le service Cadre de Vie en date du 28 décembre 2018 ;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré;

### **DESIGNE A L'UNANIMITE**

Monsieur Cédric TUMELAIRE, Échevin, comme représentant de la Commune de Waterloo à l'Assemblée Générale (dénommée Comité de Rivière) de l'asbl Contrat de Rivière Senne, en qualité de membre effectif ;

Mademoiselle Anne-Catherine BONTEMS, Cellule Cadre de Vie, comme représentante de la Commune de Waterloo à l'Assemblée Générale (dénommée Comité de Rivière) de l'asbl Contrat de Rivière Senne, en qualité de membre suppléant.

---

Sortie de Séance de Madame SOUDRY-BENZENNOU, Conseillère.

## **10. Cellule commandes publiques - Service Travaux - Aménagement et égouttage des abords de la chaussée Bara (Côté Nord du tronçon Noces - Cense) - Modification du cahier spécial des charges et fixation des conditions du marché.**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Vu les articles L1122-30 et L1222-3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

Vu la loi du 16 février 2017 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'arrêté modificatif du 22 juin 2017 ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la délibération n° 5 du 30 janvier 2017 par laquelle le Collège communal a approuvé définitivement les dossiers qui seront présentés dans le cadre du Plan d'Investissement Communal 2017-2018 ;

Vu la délibération du 17 octobre 2018 par laquelle l'Assemblée a approuvé le lancement des mesures de publicité ;

Vu la délibération n°85 du 24 octobre 2018 par laquelle l'Assemblée a approuvé la publication d'un avis rectificatif ;

Vu la délibération n°7 du 12 novembre 2018 par laquelle le Conseil communal a approuvé le principe de procéder aux travaux d'aménagement et d'égouttage des abords de la chaussée Bara, ainsi que le cahier spécial des charges, les plans et l'estimatif dudit projet ;

Considérant que les 2 offres ont été jugées inappropriées, qu'il est donc proposé au Collège de mettre fin à la procédure en cours ;

Considérant que les services techniques ont souhaité modifier le cahier spécial des charges avant de procéder au lancement d'une nouvelle procédure ouverte ;

Vu ledit cahier spécial des charges ci-annexé ;

Considérant que le nouvel estimatif s'élève comme suit :

- Lot 1 (travaux généraux) : 643.998,84 € TVAC ;
  - Lot 2 (plantation des haies) : 33.386,93 € TVAC ;
- Soit un total de 677.385,77 € TVA de 21% comprise ;

Considérant que les crédits nécessaires à cette dépense ont été prévus à l'article 421/731-60:20150061.2019 du service extraordinaire du budget 2019 ;

Vu l'absence d'avis de légalité ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition du Collège communal ;

## **DECIDE A L'UNANIMITE**

**Article 1 :** Qu'une nouvelle procédure sera lancée dans le cadre des travaux ayant pour objet l'aménagement et l'égouttage des abords de la chaussée Bara (Côté Nord du tronçon Noces - Cense). Le nouvel estimatif s'élève approximativement à 677.385,77 € TVAC. Le montant de cette estimation a une valeur d'indication, sans plus.

**Article 2 :** Que marché dont il est question à l'article 1er sera passé par procédure ouverte.

**Article 3 :** Que le marché dont il est question à l'article 1er sera régi :

- d'une part, par l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, dans son ensemble ;
- et d'autre part, par le cahier spécial des charges annexé à la présente délibération.

---

**11. Secrétariat général - Article L1523-15 § 3 et 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation - Composition politique du Conseil communal - Déclarations d'appartenance.**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Vu l'article L1523-15 §3 et 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Considérant que le Conseil communal est composé de 31 membres;

Constatant que 24 conseillers communaux ont été élus sur la liste n°1 - MR;

Constatant que 5 conseillers communaux ont été élus sur la liste n°2 - ECOLO;

Constatant que 1 conseiller communal a été élu sur la liste n°7 - Défi;

Constatant que 1 conseiller communal a été élu sur la liste n° 11 - MVW;

Constatant que 31 conseillers communaux ont produit une déclaration d'appartenance;

**ARRETE A L'UNANIMITE**

Comme suit la composition politique provisoire du Conseil communal

**Article 1er:**

**24 conseillers communaux "MR"**

- Florence REUTER, Bourgmestre, Rue du Roussart 140,
- Yves VANDER CRUYSEN, Echevin, Avenue Florida 95,
- Cédric TUMELAIRE, Echevin, Rue de l'Ontario 13,
- Brian GRILLMAIER, Echevin, Avenue des Sansonnets 67,
- Alain SCHLOSSER, Echevin, Chemin de Catomoreau 6,
- Célinie LEMAN-BRABANT, Echevine, Clos de Rambouillet 13
- Aisling D'HOOGHE, Echevine, Rue Noël 37
- Etienne VERDIN, Président du C.P.A.S., Avenue des Coquelicots 5,
- Bernadette DELANGE-RAEYMAEKERS, Conseillère, Avenue du Roi Soleil 33,
- Claire BERTRAND-VAN DONGEN, Conseillère, Rue Sainte-Anne 62,
- Penina SOUDRY-BENZENNOU, Conseillère, Avenue Fructidor 64,
- Raphaël SZUMA, Conseiller, Avenue Capouillet 18,
- Nathalie THONON, Conseillère, Avenue d'Argenteuil 32,
- Marc VANRYSELBERGHE, Conseiller, Avenue des Vallons 19,
- Jad TOUIMI-BENJELLOUN, Conseiller, Rue Emile Dury 105,
- Jean RUWET, Conseiller, Avenue de la Bergerie 61,
- Catherine DETRY, Conseillère, Avenue Florida 77/A,
- Maria-Pia JANSSENS, Conseillère, Allée Henri Pousseur 55/23,
- Aurélie NAUD, Conseillère, Avenue des Gémeaux 2,
- Janusz LINKOWSKI, Conseiller, Drève des Châteigniers 16,

- Jacqueline DETROZ, Rue Victor Hugo 59,
- Didier LONDES, Conseiller, Rue de l'Eglise 76,
- Georgette LEGER, Conseillère, Rue de la Station 30,
- Philippe HERMANT, Conseiller, Chaussée de Tervuren 62A,

#### **5 conseillers communaux "ECOLO"**

- Bénédicte COLLA-VANDER BORGHT, Conseillère, Avenue de la Ferme 11,
- Coralie VAN BEVER, Conseillère, Avenue du Tourneu 19,
- Thomas VERHULST, Conseiller, Rue Mattot 126,
- Cindy DEQUESNE, Conseillère, Avenue du Printemps 12,
- Gérard DAYSE, Conseiller, Rue Bodrissart 94,

#### **1 conseiller communal "Défi"**

- Fiorella IEZZI, Conseillère, Clos Saint-Roch 35,

#### **1 conseiller communal "CDH"**

- Jean-Michel CASSIERS, Conseiller, Rue Bruyère-Saint-Jean 149

**Article 2:** L'apparement repris à l'article 1er s'appliquera uniformément pour toutes les intercommunales dont la Commune est membre et ce, pour la durée de la présente législature.

**Article 3:** La présente délibération sera transmise:

- aux intercommunales wallonnes dont la Commune est membre;
- à Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique.

---

## **12. Secrétariat général - Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 - Assemblée générale extraordinaire du 11 février 2019 - Ordre du jour - Approbation.**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815;

Considérant que la Commune a été convoquée à participer à l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 février 2019 par courrier daté du 9 janvier 2019;

Vu le décret du 19 juillet 2006 sur les intercommunales et plus précisément l'article L1523-12 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article L1122-34. §2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite assemblée;

Considérant que la Commune souhaite, dans l'esprit du décret précité, jouer pleinement son rôle d'associée dans l'Intercommunale, qu'il importe dès lors que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée précitée;

## DECIDE A L'UNANIMITE

d'approuver aux majorités ci-après les points suivants de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 février 2019 de l'Intercommunale "Bataille de Waterloo 1815" :

1. Lecture du Procès-verbal de la précédente assemblée générale.
2. Prise d'une participation de 10% dans une société d'économie mixte à constituer conjointement par l'Intercommunale et l'attributaire de la concession de service relative à l'exploitation et au développement touristique du mémorial 1815 et prise de connaissance du rapport spécifique y relatif établi par le conseil d'administration.

De charger ses délégués à l'Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019.

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

La présente délibération sera transmise :

- 1°) à l'Intercommunale précitée ;
- 2°) aux cinq délégués communaux.

---

### 13. Secrétariat général - Demande d'octroi du titre honorifique d'échevin - Décision.

Le CONSEIL COMMUNAL,

Vu la demande de Monsieur Emile LOZE par laquelle il sollicite l'octroi du titre honorifique des fonctions d'Echevin de la commune de Waterloo ;

Vu la loi du 10 mars 1980 relative à l'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux Bourgmestres, aux Echevins et aux Présidents des Conseils des Centres publics d'Aide sociale ou des anciennes Commissions d'Assistance publique ;

Vu l'arrêté royal du 30 septembre 1981 réglant les modalités d'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux Bourgmestres, aux Echevins et aux Présidents des Conseils des Centres publics d'Aide sociale ou des anciennes Commissions d'assistance publique ;

Vu la loi spéciale du 13 juillet 2001 qui transfère la compétence sur les Communes et les Provinces aux Régions, relatives aux traitements des dossiers des titres et distinctions honorifiques et des décorations civiques ;

Vu la circulaire de la Région wallonne du 27 mai 2004 relative aux décorations civiques, titres et distinctions honorifiques ;

Attendu que cette réglementation permet aux échevins de solliciter l'octroi du titre honorifique de leur fonction s'ils l'ont exercée dans une même commune pendant au moins dix ans et si leur conduite a été irréprochable ou s'ils ont exercé leur fonction pendant 6 ans et qu'ils ont exercé au préalable une fonction de Conseiller communal pendant 12 ans dans une même Commune ;

Considérant que le Conseil communal est compétent pour octroyer le titre honorifique des fonctions d'Echevin ;

Considérant que Monsieur Emile LOZE répond à ces conditions ;

Considérant qu'il est de conduite irréprochable ;

Sur proposition du Collège communal;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

Article Unique : d'autoriser Monsieur Emile LOZE à porter le titre d'Echevin honoraire.

---

**14. Secrétariat général - Demande d'octroi du titre honorifique d'échevin - Décision.**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Vu la demande de Monsieur Gérard HANCQ par laquelle il sollicite l'octroi du titre honorifique des fonctions d'Echevin de la commune de Waterloo ;

Vu la loi du 10 mars 1980 relative à l'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux Bourgmestres, aux Echevins et aux Présidents des Conseils des Centres publics d'Aide sociale ou des anciennes Commissions d'Assistance publique ;

Vu l'arrêté royal du 30 septembre 1981 réglant les modalités d'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux Bourgmestres, aux Echevins et aux Présidents des Conseils des Centres publics d'Aide sociale ou des anciennes Commissions d'assistance publique ;

Vu la loi spéciale du 13 juillet 2001 qui transfère la compétence sur les Communes et les Provinces aux Régions, relatives aux traitements des dossiers des titres et distinctions honorifiques et des décorations civiques ;

Vu la circulaire de la Région wallonne du 27 mai 2004 relative aux décorations civiques, titres et distinctions honorifiques ;

Attendu que cette réglementation permet aux échevins de solliciter l'octroi du titre honorifique de leur fonction s'ils l'ont exercée dans une même commune pendant au moins dix ans et si leur conduite a été irréprochable ou s'ils ont exercé leur fonction pendant 6 ans et qu'ils ont exercé au préalable une fonction de Conseiller communal pendant 12 ans dans une même Commune ;

Considérant que le Conseil communal est compétent pour octroyer le titre honorifique des fonctions d'Echevin ;

Considérant que Monsieur Gérard HANCQ répond à ces conditions ;

Considérant qu'il est de conduite irréprochable ;

Sur proposition du Collège communal;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

Article Unique : d'autoriser Monsieur Gérard HANCQ à porter le titre d'Echevin honoraire.

---

**15. Education - Désignation des membres de la Commission communale de l'accueil extra scolaire (CCA).**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Considérant que la commune de Waterloo souhaite s'engager dans le décret ATL;

Considérant que suivant le décret ATL il y a lieu de créer une nouvelle CCA dans les 6 mois qui suivent les élections communales;

Considérant que la composante n°1 de la CCA est constitué des représentants du Conseil communal et présidée par l'échevine en charge de l'accueil extra scolaire;

Considérant que Madame Aisling D'HOOGHE est, en sa qualité d'Echevine de l'extra-scolaire , membre de droit;

Considérant que la CCA sera composée de 15 membres effectifs et de 15 membres suppléants;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

De désigner 2 membres effectifs au sein de la CCA.

Monsieur Brian GRILLMAIER

Madame Célinie LEMAN

De désigner 3 membres suppléants au sein de la CCA.

Monsieur Raphaël SZUMA

Madame Annie LEGER

Madame Claire VAN DONGEN VOGELS

---

**16. Education - Enseignement fondamental communal - Ecoles communales du Chenois et de Mont-Saint-Jean - Conventions d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des établissements scolaires - Adoption.**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Considérant que les deux écoles fondamentales de Waterloo ont souscrit à la première phase du plan de pilotage dès l'année scolaire 2017-2018;

Vu le décret "missions" du 24 juillet 1997, tel que modifié, concernant le déploiement d'un nouveau cadre de pilotage en contractualisation les relations entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les PO des établissements scolaires;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de

pilotage des établissements scolaires entre le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces et le Pouvoir Organisateur des Ecoles communales du Chenois et de Mont-Saint-Jean;

Sur proposition du Collège communal;

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

d'approuver la convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage de l'Ecole communale fondamentale du Chenois et de l'école communale fondamentale de Mont-Saint-Jean entre le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces et le Pouvoir Organisateur de Waterloo, telles que reprises en annexe.

---

#### **17. Police - Circulation routière - Rue de la Croix - Signalisation verticale - Voie publique à statut spécial - Règlement complémentaire de circulation.**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application ;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant les nouveaux aménagements de la rue de la Croix réalisés sous la houlette de la Province du Brabant Wallon dans le cadre des réseaux cyclables balisés : « Réseaux à points-noeuds » ;

Considérant le nouveau statut que confère ces aménagements dans la rue de la Croix ;

Considérant le rapport favorable de la police locale de Waterloo ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

#### **ARRETE A L'UNANIMITE**



**Article 1 :** Le chemin suivant est réservé à la circulation des véhicules agricoles, piétons, cyclistes et cavaliers : rue de la Croix. La mesure est matérialisée par des signaux F99c - F101c.

**Article 2 :** Les dispositions reprises à l'article 1er sont portées à la connaissance des usagers au moyen de la signalisation prévue à cet effet au règlement général sur la police de la circulation routière.

**Article 3 :** La signalisation routière réglementaire sera mise en place par le service technique communal, conformément au plan ci-annexé.

**Article 4 :** Le présent règlement est sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'arrêté royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière, ou des peines prévues au RGP de la commune en cas de protocole avec l'Office de Monsieur le Procureur du Roi du Brabant Wallon.

**Article 5 :** Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent.

---

**18. Police - Circulation routière - Rue du Roussart face au numéro 46 - Réalisation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite « PMR » - Signalisation verticale et horizontale - Règlement complémentaire de circulation.**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application ;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant la demande de [REDACTED]  
[REDACTED] rue du Roussart numéro 46 ;

Considérant le rapport favorable de la police locale de Waterloo ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

**ARRETE A L'UNANIMITE**

**Article 1 :** Le stationnement est réservé sur un emplacement aux véhicules des personnes à mobilité réduite « PMR » rue du Roussart face au numéro 46. La mesure est matérialisée par le signal E9a complété par un panneau additionnel mentionnant le pictogramme « PMR » fixé sur un potelet de couleur orange (plan ci-annexé).

**Article 2 :** Les dispositions reprises à l'article 1er sont portées à la connaissance des usagers au moyen de la signalisation prévue à cet effet au règlement général sur la police de la circulation routière.

**Article 3 :** La signalisation routière réglementaire sera mise en place par le service technique communal, conformément au plan ci-annexé.

**Article 4 :** Le présent règlement est sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'arrêté royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière ou des peines prévues au RGP de la commune en cas de protocole avec l'Office de Monsieur le Procureur du Roi du Brabant Wallon.

**Article 5 :** Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent.

---

**19. Police - Circulation routière - Rue Fond Vandenbosch face au numéro 45 - Réalisation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite « PMR » - Signalisation verticale et horizontale - Règlement complémentaire de circulation.**

Le CONSEIL COMMUNAL,

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application ;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant la demande de [REDACTED]  
rue Fond Vandenbosch numéro 45 ;

Considérant le rapport favorable de la police locale de Waterloo ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

## ARRETE A L'UNANIMITE

**Article 1:** Le stationnement est réservé sur un emplacement aux véhicules des personnes à mobilité réduite « PMR » rue Fond Vandenbosch face au numéro 45. La mesure est matérialisée par le signal E9a complété par les panneaux additionnels mentionnant le pictogramme « PMR » et la distance « 6m » fixés sur un potelet de couleur orange ainsi qu'un marquage horizontal (plan ci-annexé).

**Article 2:** Les dispositions reprises à l'article 1er sont portées à la connaissance des usagers au moyen de la signalisation prévue à cet effet au règlement général sur la police de la circulation routière.

**Article 3:** La signalisation routière réglementaire sera mise en place par le service technique communal, conformément au plan ci-annexé.

**Article 4:** Le présent règlement est sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'arrêté royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière ou des peines prévues au RGP de la commune en cas de protocole avec l'Office de Monsieur le Procureur du Roi du Brabant Wallon.

**Article 5:** Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent.

---

### 20. Questions orales d'actualité - ...

Le CONSEIL COMMUNAL,

Conseiller J.M. CASSIERS

Le Conseiller demande de précisions sur l'aménagement de l'Avenue Bel-Air. Il s'interroge sur l'opportunité d'avoir organisé une enquête publique au mois de juillet. Il demande des précisions sur le suivi que le Collège va donner à ce dossier.

Le Conseiller remercie également le directeur financier pour la formation qui a été donnée aux conseillers communaux en matière budgétaire.

Conseiller T. VERHULST

Le Conseiller demande les suites qui ont été données à l'enquête publique dans le cadre de l'aménagement de l'Avenue Bel-Air. Le Conseiller demande la suite qui sera donnée aux remarques des riverains. Le Conseiller souhaite obtenir des précisions sur les riverains qui soutiennent le projet. Le Conseiller souhaite savoir pourquoi les riverains n'ont pas été mieux entendus.

Conseillère B. VANDERBORGHT

La Conseillère demande des précisions sur les analyses réalisées en matière de pollution au pesticide aux abords de l'école du Chenois.

Conseillère C. VAN BEVER

La Conseillère demande si la commune a déjà calculé son impact carbone.

Conseillère C. DEQUESNE

La Conseillère demande des précisions sur la nocivité des terrains synthétique (rugby et football) gérés par Waterloo sports.

Conseillère F. IEZZI

La Conseillère demande des précisions sur les horaires du Waterloo Shuttle et si un conseil des enfants sera prochainement mis en place.

Conseiller G. DAYSE

Le Conseiller demande quand le budget sera publié sur le site internet.

---

HUIS-CLOS

# **ANNEXES**

**CONSEIL COMMUNAL**

**Séance du 28/01/2019**

COMMUNE DE



**WATERLOO**

COMMUNE DE

DOCUMENT-ANNEXE AU POINT N°3



**WATERLOO**

**CONSEIL COMMUNAL**

**Séance du 28 janvier 2019**

---

3 / Procès-verbal - Déclaration de politique communale - Waterloo 2018-2024.

---

## Conseil communal du 28 janvier 2019

### Point 3 Déclaration de politique communale. 14 objectifs stratégiques pour la législature

#### Justification Abstention JM Cassiers

Si MVW se réjouit de voir que de nombreuses propositions de son programme sont reprises dans le projet de la majorité, il regrette que ce projet reste incomplet et insuffisant.

Notamment, où est le planning de mise en œuvre ? Où sont les moyens qui y seront consacrés ?

Quant au budget, en particulier les transferts, nous demandons qu'une attention particulière soit accordée au contrôle des dépenses des ASBL subventionnées à commencer par Waterloo-Sports, qui bénéficie de la plus grosse subvention.

Au niveau de la taxation vous vous engagez à préserver le niveau de taxation parmi les plus faibles de Wallonie. Pouvez-vous être plus précise ? Pouvez-vous confirmer maintenir les niveaux de 5,7% à l'IPP et 1700 additionnels précompte immobilier ? Un taux de 1700 est déjà très coûteux pour le contribuable waterlootois, car le niveau moyen du revenu cadastral est fort haut dans la commune. Si on veut maintenir le taux de taxation, la 1<sup>ère</sup> condition est de ne pas augmenter dette communale au cours de la législature. Cette maîtrise pose donc la question du choix parmi les investissements annoncés. MVW insiste à cet égard pour que la transversalité soit au cœur des priorités du Collège en veillant à optimiser les ressources.

Quant au Cadre de vie, MVW demande qu'en attendant la finalisation du Schéma de développement communal et du Plan de mobilité, tout projet immobilier d'envergure de même que les travaux de réaménagement de voiries, de revitalisation de quartiers soit gelé et intégré dans ces plans.

Quant à la préservation de l'environnement, 'poursuivre la transition énergétique des infrastructures publiques via l'installation de panneaux photovoltaïques', c'est bien, mais Waterloo mérite mieux et peut faire MIEUX ! Vous dites, pouvoir répondre aux enjeux de demain. Mais où se trouve dans cette note l'enjeu climatique ? MVW demande un programme beaucoup plus ambitieux. Vous avez l'occasion, vous avez les moyens, Madame la Bourgmestre, d'entendre les voix des 35.000 jeunes qui se sont exprimées jeudi dernier et des 70.000 personnes courageuses qui ont bravé la pluie pour battre le pavé hier. Je vous demande, Madame la Bourgmestre, chers Collègues, d'inscrire aujourd'hui en tête des priorités d'action pour Waterloo et de manière visible et ambitieuse, comme objectif transversal à part entière, l'enjeu climatique et de faire de Waterloo une commune exemplaire dans ce domaine qui renforcera encore plus le rayonnement international que connaît notre commune!

Quant à la Mobilité, MVW partage votre constat : il n'y a en effet pas de solution miracle à la congestion de Waterloo, mais un ensemble de mesures à prendre pour améliorer les différents types de mobilité et que MVW soutiendra, à commencer par privilégier les infrastructures pour les déplacements doux (vélos, piétons, poussettes d'enfants, chaises roulantes pour

handicapés) et la multi modalité au travers d'un plan rationnel de mobilité douce à long terme avec une remise en état des trottoirs et pistes cyclables actuelles et la création de nouvelles liaisons piétonnes et cyclables ; et mettre à l'étude avec le concours des Régions et communes concernées différents projets permettant d'éviter le trafic de transit au centre de Waterloo de et vers Bruxelles.

Quant au nouveau projet de construction d'une académie de musique sur le plateau d'Argenteuil, c'est assurément un beau concept, mais comment prenez-vous en compte la question de la mobilité en décentrant une activité où tant d'enfants, la plupart du temps conduits par leurs parents, doivent aller chaque semaine pour une heure de cours?

Quant à l'enseignement, bien sûr la qualité avant tout' mais n'oublions pas la santé et la sécurité autour des écoles, MVW demande notamment de vérifier la qualité de l'air autour des écoles. MVW demande par ailleurs de veiller à l'égalité de traitement des élèves entre réseaux, au niveau des avantages communaux. Les écoles étant un lieu privilégié d'apprentissage de la participation citoyenne, comme l'actualité récente nous l'a rappelé, MVW propose de travailler avec les écoles à la mise en place d'un Conseil communal des Jeunes.

MVW vous rejoint sur toutes les mesures permettant de renforcer la transparence et le contact avec les citoyens, et salue la mise en place d'un budget participatif de même que la proposition de diffuser les débats du Conseil communal sur internet via le site de la commune. MVW demande de poursuivre cet effort notamment en créant une commission pluraliste des médias ouverte à toutes les associations waterlootoises, mettant tous les partis siégeant au conseil communal sur le même pied et présidée par un journaliste professionnel indépendant du pouvoir exécutif communal.

Pour soutenir votre politique en matière de logement, MVW demande de favoriser l'implantation de maisons de type Kangourou et demande de renforcer l'accent humain de cet objectif Solidarité en y ajoutant un volet « Santé » qui semble oublié!

Quant aux nouvelles technologies, MVW souhaiterait connaître le plan de digitalisation et de transition numérique envisagé pour l'administration communale.

Pour conclure, la Déclaration de politique communale qui est présentée apporte certaines réponses à une partie des enjeux que doit relever notre commune et pour lesquels MVW sera vigilant quant à la mise en œuvre des actions annoncées de même qu'à la maîtrise des dépenses et du niveau de la dette et de la taxation, mais cette Déclaration manque d'ambition et d'approche globale notamment quant au défi climatique.



COMMUNE DE



**WATERLOO**

DOCUMENT-ANNEXE AU POINT N°3

**CONSEIL COMMUNAL**

**Séance du 28 janvier 2019**

---

3 / Procès-verbal - Déclaration de politique communale - Waterloo 2018-2024.

---

***Waterloo 2018-2024***  
***Déclaration de politique communale***  
***14 objectifs stratégiques pour la législature***

1. Présentation orale de la Bourgmestre en séance du Conseil du 28-01-2019
2. Les 14 objectifs stratégiques

## 1. Présentation orale de la Bourgmestre en séance du Conseil du 28-01-2019

" Mesdames et Messieurs, chers collègues,  
Chers membres de ce nouveau conseil communal,  
Chers habitants de Waterloo,

Une nouvelle législature de six ans vient de commencer. Six années au cours desquelles nous allons travailler ensemble pour assurer la gestion rigoureuse de notre commune et améliorer la qualité de vie des habitants.

Lors du scrutin du 14 octobre, les électeurs ont largement accordé leur confiance à la majorité sortante, au détriment d'autres formations politiques qui ont perdu des conseillers. D'autres en revanche ont gagné des sièges ou font leur entrée au conseil communal comme Défi, qu'elles en soient félicitées.

J'espère sincèrement que nous pourrons, ensemble, mener un travail constructif dans l'intérêt collectif et que nous aborderons au mieux les grands enjeux qui nous attendent.

Si la majorité MR au Conseil communal se voit consolidée à la sortie des urnes avec 65% des suffrages et 24 sièges sur 31, c'est le résultat de notre bilan et du travail réalisés lors de la précédente législature. Mais c'est aussi le résultat d'un programme détaillé et ambitieux pour l'avenir qui répond aux attentes de la majorité des citoyens.

Grâce à la confiance que les Waterlootois m'ont accordée en masse, la majorité va pouvoir mettre en œuvre et concrétiser les nombreux projets pour Waterloo, rénover, embellir et rendre plus conviviale encore notre commune où il fait bon vivre.

Personne ne sera oublié, chaque habitant issu de chaque quartier, de chaque milieu socioprofessionnel, sportif ou culturel. Notre objectif est de répondre aux attentes de chacune et chacun des citoyens, à leurs souhaits et de proposer une vision d'avenir.

Car, au-delà du soutien populaire à notre projet pour Waterloo et à notre majorité, des messages clairs ont été envoyés notamment en matière d'environnement ou encore de participation citoyenne, des messages concernant la mobilité, le trafic de transit, le logement ou encore le commerce de proximité. Ces messages ont été entendus.

Cela se reflète dans la manière dont ont été distribuées les compétences au sein du Collège communal avec un nouvel échevinat de la transition écologique pour poursuivre nos actions en faveur de l'environnement et faire de Waterloo une commune à la pointe dans ce secteur. Que ce soit en matière de préservation de la nature, de consommation durable et de réduction des déchets. Le pouvoir communal a cette capacité d'impulsion forte et nous voulons être des acteurs innovants face aux défis environnementaux, alimentaires et climatiques.

Et pour la toute première fois, un échevinat de la participation citoyenne a vu le jour. Un budget participatif y a été octroyé. Cet échevinat transversal fonctionnera en toute logique en synergie avec les autres matières.

Nous voulons tenir compte des préoccupations et des besoins de chacun, du plus nanti au plus fragilisé. Un Waterlootois est un Waterlootois et chacun mérite d'être écouté. La valeur humaine a une place essentielle dans la gestion d'une commune. Quels que soient les opinions, les oppositions, les désaccords, nous avons tous, en tant qu'élu le devoir d'être à l'écoute de nos concitoyens. Nous sommes les garants de la démocratie. A nous d'en être dignes et de mener une politique constructive, rigoureuse et ferme si nécessaire. L'intérêt général devra toujours primer sur l'intérêt particulier. Et c'est en ce sens que j'entends bien mener cette législature et faire aboutir les chantiers entamés ces dernières années pour la qualité de vie des Waterlootois.

Nous avons réparti le programme de la législature en 14 thèmes fondamentaux. Ils sont détaillés dans le document qui vous a été transmis et seront traduits dans le futur plan stratégique transversal

Et pour commencer, pas de projet, pas de chantier concret sans des finances saines. C'est le cas à Waterloo. Avec un taux de 5,7% à l'impôt des personnes physiques et de 1700 centimes additionnels au précompte immobilier, Waterloo est l'une des communes de Wallonie les moins taxées. Et espère bien le rester si les obligations imposées par les autres niveaux de pouvoir le permettent.

Nous avons pour objectif de présenter un budget en parfait équilibre avec la volonté de maintenir une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et de l'assainissement de la dette. Nous continuerons, grâce à un budget en boni à alimenter les fonds de réserve afin de répondre aux enjeux de demain.

La sécurité de tous reste notre priorité, cela passe par la prévention bien sûr mais aussi par des actions répressives si nécessaire. A Waterloo, l'effectif policier dépasse de loin le cadre légal avec près d'une centaine d'agents. L'installation de caméras de surveillance a permis de diminuer les chiffres de la criminalité mais nous devons rester vigilants car notre commune est très prisée par les cambrioleurs. Nous avons donc la volonté d'augmenter la prévention grâce notamment à la mise en place de PLP (Partenariat Local de Prévention) dans les quartiers. Il s'agit d'une collaboration entre les citoyens et la police locale assurant un échange permanent d'informations. Nous voulons renforcer la présence des agents de quartier qui sont des acteurs clés de la prévention et intensifier l'usage des sanctions administratives pour lutter contre les incivilités. Et pour cela, le rôle des stewards et de notre éducateur de rue est primordial.

En ce qui concerne la sécurité routière, nous poursuivons le travail de sécurisation des quartiers pour lutter contre la vitesse et le trafic de transit, nous augmenterons l'usage de radars préventifs à l'entrée des grands axes et celui de radars mobiles dans certains quartiers.

Améliorer la qualité de vie, c'est aussi offrir un cadre de vie, des infrastructures et des espaces publics de qualité.

C'est l'objectif poursuivi notamment par le Masterplan du Centre, première étape clé d'une politique globale de rénovation de Waterloo. Il ne s'agit pas d'ajouter plus de commerces ou de logements mais au contraire d'aménager des espaces dédiés aux habitants comme une jolie place autour de l'église ou un éco-quartier à l'arrière des Galeries Wellington.

Pour rappel, l'arrêt du plan communal d'aménagement révisionnel Gare-Infante (le fameux PCAR) a mis un terme au projet de construction de 450 logements en lisière du Bois des Bruyères et à celui de 12 000 mètres carrés de logements et commerces en plein centre, à la place du Sacré-Cœur. Nous voulons au contraire préserver la totalité du Bois des Bruyères et dédier le parking Fiat à de l'équipement collectif pour notamment y installer des infrastructures sportives. Quant au triage Sainte-Gertrude, pas question d'y toucher.

Avec une moyenne de 1400 habitants au km<sup>2</sup> contre 400 en Brabant wallon et 200/km<sup>2</sup> en Wallonie, Waterloo ne doit plus se densifier !

Mais attention, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Nous ne pourrions pas empêcher toute construction sur le territoire. Nous ne sommes pas les maîtres absolus ! Mais il faut réduire au maximum la densité de logement, bloquer les projets pharaoniques qui nuisent à notre qualité de vie. Il faut préserver nos ZACC (Zones d'Aménagement Communal Concer) et nos zones vertes. Et s'il faut structurer l'espace rénové, ce sera principalement en centre-ville ou pour développer du logement accessible aux jeunes ménages ou aux personnes seules qui ont grandi à Waterloo et veulent y rester.

Les outils comme le schéma de développement communal ou la zone d'enjeu communal dans le centre vont permettre de mener cette politique cohérente et à taille humaine sur l'ensemble du territoire. Ce schéma fixera les règles de manière claire et permettra de véritablement freiner les nouvelles constructions.

Nous voulons parallèlement favoriser la mobilité douce et limiter le « tout à la voiture » en proposant des moyens de déplacements alternatifs. Parmi les nombreux projets : la création d'une traversée piétonne et cycliste agréable entre la gare et le centre, au Parc de la Résistance.

Tous les quartiers sont concernés : le Chenois et la place Capouillet ou encore Joli-Bois en redessinant une place plus coquette et plus conviviale.

Le site d'Argenteuil sera préservé grâce au rachat des terrains privés par INBW, ce qui permettra de déployer un pôle artistique dédié à la culture et plus particulièrement à la musique sur le site d'Argenteuil.

Vous l'avez compris, nous voulons freiner la pression immobilière et préserver nos espaces verts et agricoles directement liées à la qualité de vie.

Mais la préservation de notre environnement, c'est aussi de nombreux audits énergétiques sur l'ensemble des infrastructures communales. Ceux-ci nous ont conduits à moderniser l'éclairage public en passant à l'usage du « led » ou encore à remplacer progressivement de nombreux châssis.

En matière de cadre de vie, la propreté fait également partie des priorités avec un renforcement de la brigade propreté créée sous la précédente législature. Nous voulons mener une politique qui tende vers une politique « presque zéro déchet ». Poursuivre la mise en terre des bulles à verre et l'installation de cendriers permettant le recyclage des mégots. Engazonner les cimetières pour répondre aux nouvelles normes «zéro phyto» Développer davantage de projets participatifs de valorisation de notre environnement comme par exemple les potagers collectifs.

J'en arrive à un autre gros enjeu de la législature qu'est la mobilité.

Notre Commune est victime de sa situation géographique, de 50% de trafic de transit et d'une route nationale (la N5) qui coupe le territoire en deux. Le nombre de véhicules par ménage est également plus élevé qu'ailleurs en Wallonie.

Il serait faux de faire croire qu'une solution miracle existe. Il n'y a pas une mais des solutions pour améliorer la situation.

Nous avons commencé un gros travail pour dissuader les navetteurs de traverser Waterloo. Les automobilistes doivent comprendre qu'ils ne gagnent pas de temps en traversant nos quartiers et n'ont donc aucun intérêt à quitter le ring.

Toute une série de mesures est prévue, par exemple des panneaux intelligents aux entrées de Waterloo indiquant les temps de parcours et signalant le nombre de places de parking.

Généraliser les zones «30 km/h» dans les quartiers résidentiels et bien sûr multiplier les possibilités de mobilité alternative en utilisant les nouvelles technologies suivre le circuit Réseau cyclable, TEC, Proxibus, navette, toutes sont à l'étude.

Pour y arriver, un nouveau Conseil de la mobilité sera accessible à tous les riverains intéressés. Il sera un lieu de discussions et de propositions avec l'ensemble des représentants des quartiers.

En ce qui concerne les travaux, le service intervient dans tous les domaines. Vous aurez constaté qu'il a été divisé en 2, bâtiments publics d'une part et voiries et espaces verts d'autre part afin d'augmenter son efficacité.

Nous poursuivons aussi le travail réalisé dans le cadre du Plan communal d'investissement afin de rénover en profondeur les voiries les plus anciennes et les plus abîmées. Rénover les trottoirs, améliorer les cheminements piétons, rénover la dernière partie de la chaussée de Bruxelles et créer un trottoir digne de ce nom chaussée de Tervuren en liaison avec un plan de remplacement des marronniers arrivés à maturité. L'objectif est que cette chaussée redevienne accessible aux piétons et aux cyclistes sans danger.

Sur le plan culturel et touristique, Waterloo a prouvé ses capacités et son dynamisme au fil des années. Salle Jules Bastin, Espace Bernier, Ecuries, Musée Wellington, Syndicat

d'initiative, autant de lieux de rencontres et d'événements. Sans compter le parcours sculptural qui ne cesse de s'enrichir.

Je l'ai évoqué, un des grands objectifs de la législature est de créer un pôle artistique et musical de qualité à Argenteuil en y construisant une nouvelle académie de musique et une salle de concert. Nous voulons également réhabiliter entièrement l'ancienne taverne «Le Charivari» à côté du musée Wellington et poursuivre la collaboration avec les différentes associations waterlootoises.

En matière d'enseignement, la rénovation de l'école communale en immersion de Mont-Saint-Jean est devenue une réalité grâce au projet ambitieux d'extension qui permet d'accueillir 250 élèves supplémentaires.

La petite enfance n'est pas en reste. Notre taux de couverture en crèche atteint 50%, soit une place subventionnée pour deux enfants et autant de places en crèches communales qu'en privé. C'est quasi le double que la moyenne en Communauté française.

Nous voulons offrir à chaque enfant la possibilité de s'épanouir, de se dépasser et de créer sa place dans la société. Une école de qualité exigeante en est la meilleure garante. Il faut continuer à développer l'accueil extrascolaire et rechercher des opportunités d'ouvrir des crèches complémentaires. Le projet phare : créer une toute nouvelle structure réunissant «Les Arsouilles » et «l'île aux bébés» sur le grand terrain communal des «Arsouilles» afin d'offrir une structure d'accueil moderne.

Le sport et les activités dédiées à la jeunesse contribuent à l'épanouissement de chacun. Les infrastructures sportives sont nombreuses à Waterloo, il faut poursuivre leur entretien et la rénovation de certaines qui doivent être complètement repensées. Nous voulons ainsi favoriser le sport pour tous en créant des chèques sport. Organiser des journées multi-sports pour découvrir un sport avant de s'y affiler.

Les actions pour les jeunes se poursuivront avec la collaboration de la maison des jeunes et d'Infor jeunes notamment. C'est ainsi que la création d'un skatepark de qualité est en projet ainsi que l'étude de solutions pour les jeunes qui sortent le soir pour qu'ils puissent rentrer en toute sécurité.

Tous ces projets sont possibles grâce à une attractivité économique indéniable de Waterloo, dans le top 3 des communes les plus attractives de Wallonie au niveau commercial.

Si les principaux leviers sont aux mains des Régions et du Fédéral, les efforts pour développer l'emploi à Waterloo sont nombreux. Les activités de la maison de l'emploi, la participation de la commune aux réseaux d'entreprises ou encore le travail de l'Agence Locale pour l'Emploi portent leurs fruits.

Nous avons la volonté d'améliorer encore la collaboration avec les commerçants, de favoriser les rencontres avec les entreprises et de soutenir activement le commerce local.

Cela va de pair avec de nombreuses initiatives citoyennes qui, comme nous, veulent inciter à un meilleur respect de l'environnement à commencer par le soutien aux produits locaux et les circuits courts.

La participation citoyenne est essentielle pour redonner confiance.

L'échelon communal est le plus proche du citoyen, la bonne gouvernance et la transparence sont la base d'un dialogue entre la population et les élus. Nous devons l'accentuer grâce au budget participatif, à la diffusion des conseils communaux en ligne, en aménageant une maison des associations digne de ce nom et enfin en exigeant des échevins une présence régulière à la maison communale et un suivi intensif des dossiers.

Etre à l'écoute, c'est la base de notre action politique. Il en va de même en matière de solidarité et d'aide aux plus vulnérables.

L'action sociale représente 12% du budget communal, l'aide sociale sera encore accentuée par un échevinat de la cohésion sociale, qui aura pour but d'étendre cette aide.

A Waterloo, le CPAS joue son rôle à la fois au sein du Gibloux mais aussi en dehors de la maison de repos. Cette dernière devrait d'ailleurs s'étendre et accueillir une vingtaine de lits supplémentaires pour répondre au vieillissement de la population. Par ailleurs, une trentaine d'unités de logements publics supplémentaires ont déjà été construits par la commune. D'autres verront le jour, suivant le modèle de l'ancienne gendarmerie.

Une attention particulière sera également portée aux personnes à mobilité réduite et à la promotion de la santé, obtenir le label « Ville santé » pour garantir un environnement sain ou encore une commune « Alzheimer admis » pour venir en aide aux malades et à leurs aidants.

Quant aux seniors, ils ne sont pas délaissés et occupent une place de choix de notre commune . De nombreuses activités leur sont déjà proposées. Pour les aider davantage, nous voulons favoriser le maintien à domicile en développant un centre de référence pour l'aide à domicile. Poursuivre la politique intergénérationnelle et favoriser les rencontres lors d'événements et autres concours.

Parmi les actions : promouvoir davantage l'initiation des seniors aux nouvelles technologies lors de la «Semaine des nouvelles technologies» ou encore créer un ciné-café-senior .

Autant de projets qui passent donc aussi par les nouvelles technologies : de nouveaux services ont vu le jour pour faciliter la vie des habitants, cela va encore se développer. Cela passera par la digitalisation des services communaux, la mise en place d'un agenda en ligne pour les activités communales ou encore un nouveau site internet en ligne dans quelques jours.

Cette présentation n'est qu'un condensé des actions prévues pour les 6 ans à venir. J'espère, au nom de la majorité, pouvoir compter sur votre investissement à tous, pour les mettre en œuvre dans l'intérêt général.

Je vous remercie "



## 2. Les 14 objectifs

### Objectif n° 1 : Un budget en parfait équilibre & une fiscalité maîtrisée

#### Le constat :

Avec un taux de 5,7% à l'impôt additionnel des personnes physiques et de 1700 centimes additionnels au précompte immobilier, Waterloo est l'une des communes de Wallonie les moins taxées.

#### Nos actions :

- Préserver le niveau de taxation de Waterloo parmi les plus faibles de Wallonie.
- Maintenir une **gestion rigoureuse des dépenses** de fonctionnement, de transferts (CPAS, Zone de police, ASBL. etc.) et de la maîtrise de la dette.
- Conserver nos **budgets en équilibre** afin de continuer à alimenter les fonds de réserve et pouvoir répondre aux enjeux de demain.

## Objectif n°2 : Sécurité, de l'approche préventive à la répression

### **Le constat :**

Outre l'installation de nombreuses caméras de surveillance, l'effectif policier à Waterloo dépasse de loin le cadre légal avec près **d'une centaine d'agents au total** pour trente mille habitants.

Depuis 2012, les chiffres de la criminalité n'ont cessé de diminuer. Malgré tout, Waterloo souffre encore de nombreux vols dans les habitations. (voitures, magasins,...)

En vue de restreindre les incivilités, notre éducateur et nos stewards de rue sont devenus de véritables intermédiaires incontournables pour les Waterlooois.

Waterloo est l'une des premières communes à s'être dotée d'un plan d'urgence et d'intervention communal efficace.

### **Nos actions :**

- Intensifier encore **la lutte contre les cambriolages** en augmentant la prévention grâce notamment à la mise en place de **PLP** (Partenariat Local de Prévention) dans les quartiers. Il s'agit d'une collaboration entre les citoyens et la police locale assurant un échange permanent d'informations.
- Renforcer **le rôle et la présence des agents de quartier**, relais important et acteurs clés de la prévention.
- Restreindre toutes les formes d'incivilités en intensifiant l'usage des **sanctions administratives**.
- Installer de nouvelles **caméras de surveillance** dans les endroits sensibles et les grands axes afin de prévenir les délits mais aussi de sanctionner leurs auteurs.
- Poursuivre la politique **tolérance-zéro** pour les dealers de drogue.
- Augmenter l'usage de **radars préventifs** à l'entrée des grands axes et de radars mobiles dans certains quartiers victimes de la vitesse et du trafic de transit (par exemple : avenues Marie-Louise, Claire, Florida, Beau-Séjour, Coleau, des Croix du Feu, Drève de l'Infante, rue Emile Dury, etc ...)
- Renforcer la **sécurité autour des écoles**, dans les rues commerçantes, dans les quartiers en maximisant la présence des stewards.
- Améliorer l'éclairage et l'entretien des chemins communaux qui relient les différents quartiers et lotissements.

### **Objectif n° 3 : Cadre de vie, le masterplan du centre**

#### **Le constat :**

Le masterplan du centre est le coup d'envoi d'une **politique globale de rénovation de Waterloo**. Il ne s'agit pas d'ajouter des commerces, des logements. Au contraire, il s'agit de rendre notre Commune à ses habitants en y réaménageant des espaces publics de qualité tels qu'une jolie place autour de l'église ou un éco-quartier à l'arrière des Galeries Wellington.

Ce masterplan, mais plus encore, l'arrêt du plan communal d'aménagement révisionnel au parking Fiat, **empêche la construction de 450 logements en lisière du Bois des Bruyères et surtout de 12 000 mètres carré de logements et commerces en plein centre**, à la place du Sacré-Cœur.

Avec 1400 habitants à l'hectare contre 400 en Brabant wallon, Waterloo ne doit plus se densifier !

#### **Nos actions :**

- La mise en place d'un **schéma de développement communal** va permettre de mener cette politique cohérente et à taille humaine sur l'ensemble du territoire. Ce schéma fixera les règles de manière claire, en imposant notamment une densité maximum à chaque projet et permettra dès lors de véritablement freiner les nouvelles constructions.
- Développer une vision globale du territoire et freiner le nombre de nouvelles constructions.
- **Rénover le centre-ville** pour le rendre plus agréable et convivial en favorisant la mobilité douce et en proposant du parking en suffisance. L'objectif étant de préserver les quartiers résidentiels avoisinants tout en limitant le « tout à la voiture ».
- Réaménager des **espaces publics de qualité** dans l'ensemble des quartiers commerçants, que ce soit au Chenois ou place Capouillet grâce aux subsides régionaux, et à Joli-Bois en redessinant une place plus coquette et conviviale. En oubliant pas de préserver son accessibilité et son parking.
- Edifier une traversée piétonne et cycliste agréable et sécurisée entre la gare et le centre, au Parc de la Résistance.
- Déployer un **pôle artistique** dédié à la culture et plus particulièrement à la musique sur le site d'Argenteuil.
- **Préserver la totalité du Bois des Bruyères**, dédier le parking Fiat à de l'équipement collectif et communautaire au plan de secteur (zone bleue) et y installer des infrastructures sportives.
- Conserver le **triage Sainte-Gertrude**.

#### **Objectif 4 : Freiner la pression immobilière, préserver notre environnement et les espaces verts.**

##### **Le Constat :**

La qualité de vie de Waterloo est indéniablement liée à ses **espaces verts et agricoles** : nous tenons à les préserver.

La préservation de notre environnement, c'est aussi de nombreux **audits énergétiques** sur l'ensemble des infrastructures communales. Ceux-ci nous ont conduits à moderniser l'éclairage public en passant à l'usage du led ou encore à remplacer progressivement de nombreux châssis.

Outre la création d'une «**brigade propreté**» au sein des services communaux, de nombreuses initiatives pour diminuer le volume de déchets ont été mises en place ces six dernières années.

Waterloo est la première Commune de Belgique équipée de **cendriers recyclant des mégots de cigarettes**. Dans le même esprit, lors de tous les évènements communaux, nous veillons à l'utilisation de gobelets réutilisables. Près de 3000 boîtes à tartines, 3000 gourdes et sacs réutilisables, 3000 lavettes microfibres, 3000 balles magiques et 3000 cendriers de poche ont également été distribués à la population et aux employés communaux.

##### **Nos actions :**

- Diminuer encore le coût et le volume des déchets à Waterloo en menant une campagne active de sensibilisation auprès des habitants. Participer à divers projets comme par exemple «Wallonie propre». Soutenir les initiatives qui tendent vers une politique « presque zéro déchet ».
- Poursuivre la mise en terre des bulles à verre et l'installation de cendriers permettant le recyclage de mégots.
- Engazonner les cimetières pour répondre aux nouvelles normes «**zéro phyto**» et en permettre un meilleur entretien; obtenir le label «**Cimetière nature**» et, enfin, aménager un espace de recueillement au cimetière Sainte-Anne.
- Préserver les zones non bâties (comme Argenteuil ou le Bois des Bruyères).
- Poursuivre le **fleurissement** et l'aménagement de nos ronds-points et nos espaces publics en favorisant l'utilisation de plantes vivaces et de techniques respectueuses de l'environnement.
- Développer davantage de projets participatifs de valorisation de notre environnement (potagers collectifs, etc.).
- Multiplier les prés fleuris dans les espaces verts communaux.
- Poursuivre la transition énergétique des infrastructures publiques via notamment l'installation de panneaux photovoltaïques.

## Objectif 5 : Mobilité, vers une indispensable décongestion

### Le constat :

Notre Commune est victime de sa situation géographique, de **50% de trafic de transit** et d'une route nationale (la N5) qui coupe le territoire en deux. Le nombre de véhicules par ménage est également plus élevés qu'ailleurs en Wallonie avec **576 voitures par 1000 habitants**.

Il serait faux de faire croire qu'une solution miracle existe, qu'il suffit de construire un tunnel ou de contourner Waterloo pour régler le problème. **Il n'y a pas une mais des solutions pour améliorer la situation.**

### Nos actions :

- Dissuader les navetteurs de traverser Waterloo et **réduire le trafic de transit**. Les automobilistes doivent comprendre qu'ils ne gagnent pas de temps en traversant nos quartiers et n'ont donc aucun intérêt à quitter le ring.
- Placer des **panneaux intelligents** aux entrées de Waterloo indiquant les temps de parcours et signalant le nombre de places de parking disponibles
- **Ralentir l'accès aux quartiers** par l'aménagement en dur de places de stationnement et augmenter le marquage au sol dans les rues.
- **Généraliser les zones «30 km/h»** dans les quartiers résidentiels.
- Multiplier les possibilités de mobilité alternative :
  - Améliorer et sécuriser le réseau cyclable
  - Augmenter les disponibilités du Proxibus
  - Obtenir des TEC le placement d'un arrêt de bus supplémentaire à hauteur des Ecuries
- Inciter les clients du samedi à utiliser les **navettes de délestage**. Celles-ci ont été mises en place par la Commune avec le soutien des commerçants. Elles sont situées sur les parkings aux extrémités de Waterloo.
- Maintenir la **gratuité des parkings** dans le centre.
- Intensifier les zones bleues et la distribution de **cartes de riverain** pour soulager les quartiers proches du centre et de la gare, victimes du phénomène de voitures-ventouses ou du stationnement sauvage.
- Remplacer la Commission communale de la mobilité par un conseil accessible à tous les riverains intéressés. Il deviendrait un lieu de discussions et de propositions avec l'ensemble des représentants des quartiers, la Police, les conseillers en mobilité internes et externes.
- Préserver le site scolaire, sportif et artistique d'Argenteuil en réorganisant le trafic autour de celui-ci. Une piste : un pont permettant de recréer la drève d'Argenteuil historique au départ de l'avenue Reine Astrid tout en maintenant la circulation chaussée de Tervuren.

## Objectif 6 : Travaux, une commune encore plus belle et conviviale

### **Le constat :**

Le Service Travaux est le plus gros de la Commune, il est transversal et intervient dans tous les domaines. Waterloo compte **une centaine d'ouvriers communaux** qui œuvrent dans tous les domaines, voiries, festivités, espaces verts et plantations, entretiens des bâtiments communaux et travaux d'envergure.

D'importants travaux de voirie ont aussi été réalisés par des entreprises externes. Grâce au plan d'investissement communal.

### **Nos actions :**

- Rénover deux kilomètres de **trottoirs** par an, tout en sensibilisant les riverains à leur entretien et à leurs responsabilités.
- Améliorer le **cheminement piéton** dans les quartiers résidentiels dépourvus de trottoirs.
- Poursuivre la rénovation totale des anciennes rues (mise en souterrain des fils aériens, voirie, trottoirs).
- Rénover la troisième partie de **la Chaussée de Bruxelles** à hauteur des «Ecuries».
- Créer un trottoir digne de ce nom **Chaussée de Tervuren** en liaison avec un plan de remplacement des marronniers arrivés à maturité afin que cette chaussée redevienne accessible aux piétons et cyclistes sans danger et qu'elle reste joliment arborée.
- Rafraîchir le parking du football à Joli-Bois.

## Objectif 7 : Culture et tourisme, des activités qui fourmillent et nourrissent l'esprit

### **Le Constat :**

**Waterloo est indéniablement une ville culturelle.** En témoignent ses innombrables activités et spectacles organisés tant pour les seniors que pour tous les publics via notamment notre collaboration avec l'Espace Bernier-Centre culturel.

Autre **lieu de rencontre**, dont la qualité dépasse largement les frontières de notre Commune, les anciennes écuries où des expositions de prestige ont été organisées attirant des milliers de visiteurs.

De nouvelles sculptures ont été placées, portant à vingt les étapes du parcours sculptural waterlootois.

La vie culturelle et associative foisonnante de notre Commune a donné le jour durant la dernière législature au Cercle des Auteurs Waterlootois, au Waterloo Historical Film Festival, aux Grandes Conférences Historiques de Waterloo, cinéWa, etc...

En matière de tourisme, notre Maison du Tourisme, devenue Royal Syndicat d'initiative, accueille chaque année des milliers de visiteurs.

Le musée Wellington arbore une nouvelle scénographie et s'est vu complété d'une belle salle d'exposition qui a permis d'accueillir des expositions d'envergure.

### **Nos actions :**

- Créer un pôle artistique et musical de qualité à Argenteuil en y construisant une nouvelle académie de musique et une salle de concert.
- **Revaloriser la bibliothèque communale** en créant un espace dans un nouveau bâtiment phare, symbole d'avenir pour les futures générations.
- **Enrichir le parcours sculptural** dans les rues de Waterloo en continuant l'installation d'œuvres d'art dans les endroits clés de la Commune.
- Réhabiliter entièrement l'ancienne taverne «le Charivari» à côté du musée Wellington pour mieux accueillir les visiteurs et les groupes.
- Développer des activités culturelles, notamment au Chenois, en partenariat avec la vie associative locale.
- Travailler à dynamiser encore **l'attractivité touristique** grâce à des circuits organisés reliant le champ de bataille et le centre.
- Décliner les thèmes liés à **l'histoire de Waterloo** en créant, par exemple, un salon du livre d'histoire, du roman ou de la BD historique en partenariat avec les commerçants locaux.
- Monter des expositions temporaires en collaboration avec de grandes institutions muséales belges et étrangères.

## Objectif 8 : Enseignement et petite enfance, la qualité avant tout !

### Le constat :

En matière d'enseignement, la rénovation de **l'école communale en immersion de Mont-Saint-Jean** est devenue une réalité grâce à un projet ambitieux qui permet d'accueillir 250 élèves supplémentaires.

La Commune aide les étudiants inoccupés après les examens (organisation des **Jours blancs**) et a engagé une coordinatrice ATL pour améliorer l'accueil extra-scolaire de nos enfants.

Notre taux de couverture en crèche (nombre d'enfants par rapport aux places disponibles) atteint 50%, soit une place en milieu subventionné pour deux enfants ou autant de places en crèches communales qu'en privé. En Communauté française, la moyenne avoisine seulement 27%.

Ces dernières années, avec le soutien de la Province, nous avons développé l'offre de places par l'ouverture de notre **co-accueil à l'école du Sagittaire** et de la **nouvelle crèche communale sur le site de «Bella Vita»**.

### Nos actions :

- Offrir, par le biais de l'enseignement, à chaque enfant la possibilité de s'épanouir, de se dépasser et de créer sa place dans la société. Une **école de qualité exigeante** en est la meilleure garante.
- Continuer à **développer l'accueil extrascolaire**, notamment par la mise en place de collaborations entre l'école et un ensemble d'acteurs comme notre bibliothèque, nos musées, notre Académie de Musique et nos Ecoles des Devoirs...
- Rechercher continuellement l'opportunité d'**ouvrir des crèches complémentaires**.
- Soutenir la mise en place du statut d'accueillantes conventionnées pour nos gardiennes.
- Agrandir la section des bébés de la crèche « La Sonatine »
- Créer une **toute nouvelle structure réunissant «Les Arsouilles » et «l'île aux bébés»** sur le grand terrain communal des «Arsouilles» permettant d'offrir une structure d'accueil moderne.



## Objectif 9 : Sport et jeunesse, oser, bouger et construire l'avenir

### Le constat :

Les infrastructures sportives sont nombreuses à Waterloo : la **piscine a été entièrement rénovée**, le complexe sportif doté de nouveaux vestiaires, de nouveaux terrains de padel sont en cours d'aménagement, un nouveau revêtement de sol a été posé au Waterloo Tennis. Le Waterloo Ducks doit être équipé d'un troisième terrain de compétition.

La jeunesse n'est pas oubliée, de nombreuses actions ont été développées avec la Maison des Jeunes et Infor Jeunes (**plateforme d'offres et de demandes pour les jobs étudiants, le Salon de la mobilité internationale, embellissement artistique du tunnel de la gare**).

### Nos actions :

- Favoriser le **sport pour tous**, quel que soit l'âge, les capacités physiques ou les moyens financiers par la distribution de chèques-sport afin d'alléger les prix des cotisations lors de la première année de pratique et par la création d'espaces multisports accessibles à tous, sans nécessairement être affilié à un club de sport.
- Organiser chaque année une **journée multisports** au cours de laquelle tout un chacun, enfant comme adulte, aura l'occasion de découvrir un sport et, le cas échéant, s'affilier à un club local.
- Construire un **skatepark de qualité**, entretenu, géré et sécurisé par la Commune, accessible à tous en journée.
- Mettre en place des solutions de mobilité pour les jeunes qui sortent à Waterloo en leur permettant de rentrer chez eux en toute sécurité (chèques-taxis, système à la demande **Noctambus** les vendredis et samedis soir).
- Renforcer les activités lors des «jours blancs» pour occuper les élèves du secondaire jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Favoriser les **échanges linguistiques** des jeunes avec des communes flamandes pour favoriser l'apprentissage du néerlandais.
- Renforcer la coordination des acteurs de la jeunesse avec la commune (Infor jeunes, maison des jeunes...)

## Objectif 10 : Consolider et renforcer l'Économie, les PME, le commerce et l'emploi

### **Le constat :**

Waterloo est dans le top 3 des communes les plus **attractives** de Wallonie au niveau commercial.

Si les principaux leviers sont aux mains des Régions et du Fédéral, les efforts pour développer l'emploi à Waterloo sont nombreux. Outre notre collaboration avec l'asbl Fare (formation en néerlandais) et les séances d'information à l'attention des PME et indépendants, les activités de la **Maison de l'Emploi**, qui aide et conseille les demandeurs d'emploi dans leur insertion professionnelle, ont été développées.

L'ALE de Waterloo (**Agence Locale pour l'Emploi**) a organisé des formations et a poursuivi les entretiens individuels avec les travailleurs potentiels ainsi que le placement des travailleurs ALE auprès des utilisateurs.

### **Nos actions :**

- Améliorer la **collaboration avec les commerçants**, notamment en renforçant la visibilité de l'annuaire des entreprises sur le site de la Commune.
- Favoriser les **rencontres avec les entreprises** et les associations regroupant les PME et les commerçants locaux.
- Continuer à innover en collaboration avec les commerçants lors d'événements comme le marché de Noël ou la braderie.
- Soutenir les **initiatives éco-responsables**, les commerces de proximité, les circuits courts.
- Renforcer la signalétique à partir de la gare vers les quartiers commerçants de la Commune.
- Créer un marché gourmand en collaboration avec les restaurateurs pour mettre en valeur les commerces de bouche de Waterloo.
- Développer de meilleures synergies entre Waterloo et les E.F.T. (Entreprises de Formation par le Travail) présentes sur notre territoire et aux alentours.
- Favoriser un développement économique exploitant au mieux les potentialités locales de développement de manière à œuvrer à la réinsertion professionnelle et à créer davantage d'emplois.

**Objectif 11 : Gouvernance et participation citoyenne : transparence, éthique et démocratie, un trio fondamental**

**Le constat :**

Il est primordial pour redonner confiance, de soutenir toutes les mesures favorisant la transparence et le contact avec les citoyens.

Le dialogue permanent avec la population se concrétise par le biais de nombreuses réunions de quartier, de l'organisation de réunions d'informations, de la mise en place d'une plate-forme ( ? ) dans les projets de réaménagement du centre-ville.

En matière de citoyenneté, les festivités communales du 21 juillet ont bénéficié d'une réorganisation importante, le parc communal devenant un écrin propice à une ambiance plus familiale.

Un Comité Waterlootois pour le **Devoir de Mémoire** a vu le jour suite à la disparition des derniers anciens combattants.

**Nos actions :**

- Créer, pour anticiper et répondre aux demandes sur les réseaux sociaux, une fonction d'**ombudsman virtuel**, qui faciliterait la relation entre la population et l'administration communale.
- Diffuser les débats du Conseil communal sur Internet via le site de la Commune.
- Définir un **budget participatif** spécifiquement dédié à des projets portés et gérés par les Waterlootois.
- Aménager, dès que possible, une maison des associations cogérées par elles.
- En matière de gouvernance, il est exigé aux échevins une présence régulière à la maison communale et un suivi intensif des dossiers

## Objectif 12 : Solidarité, logement, personnes les plus vulnérables, une attention permanente

### Le constat :

La **solidarité, l'entraide et l'écoute** sont une réalité à Waterloo.

12% du budget communal est consacré à l'action sociale (CPAS).

Le Gibloux (maison de repos du CPAS) a également modernisé ses installations en augmentant sa capacité d'accueil de plusieurs lits et en se dotant d'un parc à mouvements, d'un potager et de jardins paysagers.

En ce qui concerne la venue de réfugiés, des initiatives locales d'accueil (ILA) ont vu le jour pour faire face à leur passage.

En matière de **logement**, une trentaine d'unités de logements publics, (prioritairement destinés aux jeunes ménages et aux personnes âgées) supplémentaires ont été construits par la commune. .

Quant aux **personnes à mobilité** (PMR) réduite, nous nous efforçons non-stop d'en améliorer l'accessibilité de notre Commune.

### Nos actions :

- Mener à bien **l'extension de la maison de repos du CPAS "Le Gibloux"**, suite à l'acquisition d'une propriété voisine, ce qui permettrait de créer à terme plus de vingt chambres supplémentaires.

- Renforcer les politiques locales de **promotion de la santé publique** déjà menées au sein de la Commune (conférences, sensibilisation à l'alimentation saine...)

- Obtenir pour Waterloo le label «**Ville santé**» en garantissant un environnement salubre, sans risque et de haute qualité.

- Commune «**Alzheimer admis**» : encourager, aider et promouvoir les initiatives citoyennes pour venir en aide aux malades et à leurs aidants. Exemple : «l'Alzheimer café».

- Mettre à disposition des personnes à mobilité réduite des **infrastructures sportives adaptées**.

- Adapter la **porte d'entrée de la Maison communale** pour la rendre accessible aux PMR.

- Marquer les passages piétons des axes principaux grâce à un **système podotactile**.

- **Abaisser les bordures** aux passages piétons des axes principaux et autour de la Maison communale.

- Garantir l'accessibilité aux infrastructures communales et touristiques aux PMR.

- Donner une meilleure visibilité sur le site de la Commune à notre "Handicontact communal" et ajouter un onglet spécifique destiné aux PMR.

- Sensibiliser les commerces de Waterloo à l'accessibilité des PMR.

- Poursuivre l'aménagement de l'entrée des sentiers piétonniers pour permettre l'accès aux chaises roulantes et aux poussettes.

- Encourager les jeunes ménages à rester ou s'installer à Waterloo :

- en créant des **logements accessibles**, selon le modèle de l'ancienne gendarmerie et grâce à la collaboration d'API BW (ancienne régie foncière provinciale).
- en favorisant leur **accès à la propriété** en soutenant des projets immobiliers adaptés.
- Débattre avec les propriétaires de logements inoccupés d'une possibilité de location/restauration.

### Objectif 13 : Politique des Seniors, une dynamique essentielle et cohérente

#### **Le constat :**

Les seniors occupent une **place de choix** de notre Commune. Il faut dire que les plus de 65 ans représentent 22,8% de la population waterlootoise. De nombreuses activités leur sont proposées. Notamment, la saison culturelle des aînés, les voyages organisés chaque année ainsi que les spectacles gratuits. Ils remportent un grand succès, tout comme la **fête de la famille** complètement intergénérationnelle organisée au sein de la maison de repos du CPAS.

De nombreux seniors sont par ailleurs **actifs comme bénévoles** que ce soit lors d'événements culturels, ou auprès des enfants grâce à des projets comme « Papi, Mamie, raconte-nous une histoire », une collaboration fructueuse entre la Commune et les différentes écoles de Waterloo.

Un guide des aînés a vu le jour, issu d'une collaboration entre le CPAS et la Commune.

#### **Nos actions :**

- Favoriser le **maintien à domicile** en développant un centre de référence pour l'aide à domicile, en augmentant les services aux seniors (livraison de repas chauds, mise à disposition d'aides familiales et ménagères, service de transport...)
- Diffuser largement nos brochures reprenant tous les services et activités proposées aux seniors dans les centres médicaux et chez les médecins généralistes.
- Poursuivre la **politique intergénérationnelle** et favoriser les rencontres lors d'événements, concours, etc...
- Promouvoir davantage l'initiation des seniors aux nouvelles technologies lors de la «Semaine des nouvelles technologies».
- Créer un **ciné-café-senior** pour susciter les rencontres et débats autour d'un bon film.

## Objectif 14 : Les nouvelles technologies pour tous

### **Le Constat :**

La technologie est disponible, mais il importe aussi de permettre à chacun de l'appréhender. Pour ce faire, une série d'activités ont été réalisées : l'**Espace Public Numérique** au CPAS, la mise en place d'un café numérique, d'un "**Business Smart City Day**", le développement des **cyber-classes** dans les écoles communales et le recours à la gestion numérique des documents au sein de la commune.

Une journée dédiée à la formation numérique a aussi vu le jour.

### **Nos actions**

- Digitaliser les services communaux (commande de certains documents, passeport, carte d'identité, etc...)
- Mettre en place un **agenda en ligne performant** comprenant toutes les activités de la Commune.
- Apporter un focus particulier sur le **cyberharcèlement**, phénomène de société inquiétant (concernant surtout les enfants et les adolescents), en adaptant le règlement général de police afin que les comportements déviants sur Internet soient sanctionnés de la même manière que ceux réalisés en rue et dans l'espace public.

COMMUNE DE

DOCUMENT-ANNEXE AU POINT N°6



**WATERLOO**

**CONSEIL COMMUNAL**

**Séance du 28 janvier 2019**

---

6 / Environnement - InBW - Conteneurs enterrés divers - Proposition de convention de dessaisissement -  
Approbation.

---

**CONVENTION DE DESSAISSEMENT  
CONTENEURS ENTERRÉS DIVERS  
COMMUNE DE WATERLOO- IN BW**

**Entre les soussignés**

La Commune de Waterloo ici représentée par son Bourgmestre, Madame Florence REUTER et son Directeur général, Monsieur Fernand FLABAT.

Ci -après dénommée la Commune

et

in BW Association Intercommunale en abrégé in BW ici représentée par

....., ....., et, .....,

.....

ci-après dénommée in BW

d'autre part,

**il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 :**

La Commune souhaite installer des conteneurs à verre enterrés et/ou un/des conteneur(s) enterré(s) pour ordures ménagères (CIPOM) et/ou un/des conteneur(s) enterré(s) pour la fraction fermentescible des ordures ménagères (CIFFOM) sur son territoire.

Les précisions sur le nombre, le type, les finitions éventuelles,... seront mentionnées dans le(s) bon(s) de commande.

En conséquence, la Commune charge l'Intercommunale, par dessaisissement, d'étudier, d'organiser les marchés requis (fourniture et collecte), d'établir les commandes de fournitures, de suivre et contrôler la réalisation de l'installation de fournitures nécessaires ainsi que les réceptions y relatives, et ce, conformément aux conventions et avenants y relatifs.

**Article 2 :**

La Commune mettra à disposition de in BW les terrains et les emprises nécessaires à la réalisation de l'installation des fournitures aussi bien les emprises définitives en sous-sol et en surface que les emprises de travail.

in BW, en commun accord avec la Commune, déterminera le ou les emplacement(s) exact(s), - avec les recommandations fournies par in BW à suivre -, où devront s'implanter le(s) conteneur(s) enterré(s) et ce, pour éviter, tant que possible, tout déplacement d'impétrants, par exemple.



Il sera pris en compte le rendement des bulles à verre aériennes actuelles (remplacement d'un site existant) et/ou le nombre d'habitants pour de nouveaux conteneurs à verre, conteneur(s) pour OM et/ou pour FFOM ainsi que le bienfondé de leur emplacement.

Remarque : pour tous les conteneurs enterrés (verre, OM et FFOM), la Commune doit être propriétaire du fond ou obtenir une rétrocession ou une convention de droit de superficie ou de renonciation au droit d'accession (droit réel signé devant notaire) comprenant, le cas échéant, une servitude d'accès, pour une durée minimale de 20 ans à dater de la réception provisoire des conteneurs enterrés. Ceci est impératif afin que la Commune soit propriétaire des conteneurs et que in BW puisse en assurer la gestion et l'entretien.

### **Article 3 :**

La Commune se chargera d'obtenir, si nécessaire, les permis et autorisations éventuellement nécessaires à l'installation des fournitures ainsi que de tous les contacts nécessaires aux déplacements éventuels d'impétrants.

### **Article 4 :**

Le cas échéant, in BW affectera au financement du(des) projet(s) les éventuels subsides qui lui seraient alloués par la Région wallonne et/ou autre organisme.

Spécifiquement pour les conteneurs à verre enterrés, in BW affectera au financement du projet, une partie des sommes récupérées auprès de Fost Plus à concurrence de 2.000 €/conteneur enterré avec, dans le cas présent, au maximum 3 conteneurs<sup>(1)</sup> pour la Commune.

Ce montant (2 000 €) peut évoluer en fonction du marché de collecte du verre et des dispositions de l'agrément de Fost Plus.

*\*le montant sera plafonné en fonction du montant réellement pris en charge par la Commune avec un maximum de 2 000 €/conteneur.*

### **Article 5 :**

La Commune prendra en charge tous les frais résultants de l'installation de ces conteneurs enterrés, non couverts par un éventuel subside, y compris les éventuels frais supplémentaires et selon les modalités définies précisément dans le bon de commande.

Il s'agit entre autres et le cas échéant :

- des frais de géomètre (le cas échéant) ;
- des frais d'étude et de gestion in BW qui s'élèvent à 9% du coût d'installation des fournitures HTVA;

---

<sup>(1)</sup> Sur base du principe suivant : 3 conteneurs subsidiés par tranche complète de 10 000 hab. et 2 conteneurs subsidiés par tranche entre 1 et 9 999 hab.

- du coût d'installation des fournitures (montant du décompte final de l'entrepreneur, révision et TVA comprise);
- des frais éventuels relatifs au déplacement d'impétrants ;
- le coût des aménagements périphériques et de tout supplément demandé ;
- les coûts qui sont par nature liés à la mise en œuvre des conteneurs.

#### **Article 6 :**

La Commune paiera à in BW les factures relatives à l'acquisition et à l'installation des conteneurs enterrés (y compris les suppléments éventuels). Le paiement s'effectuera dans un délai maximum de 30 jours après l'introduction de la facture in BW.

Les frais d'étude et de gestion in BW, qui s'élèvent à 9% du coût d'installation des fournitures HTVA, seront refacturés via une déclaration de créance sans TVA vu le dessaisissement.

Les éventuels subsides reçus par in BW seront remboursés à la Commune via une déclaration de créances.

Par ailleurs, les frais du contrat de maintenance et du contrat de services relatifs à la gestion du système de badges (uniquement pour les CIPOM et/ou CIFFOM) et de la collecte seront ajoutés aux frais de collecte au travers des marchés gérés par in BW et refacturés à la Commune en fonction des conventions et avenants y relatifs.

#### **Article 7 :**

in BW et la Commune établiront de commun accord la liste des sites à aménager et l'ordre dans lequel l'installation des fournitures sera exécutée. Cette liste peut évidemment évoluer dans le temps. La Commune donnera à in BW toutes les indications relatives au type d'aménagement(s) périphérique(s) qu'elle souhaite inclure au marché.

#### **Article 8 :**

Le dossier sera soumis à l'approbation de la Commune à différentes étapes de sa réalisation : projet, avant notification de la commande et pour les avenants éventuels. A chacune de ces étapes, la Commune pourra décider d'arrêter le projet sur le site concerné. Dans ce cas, la Commune prendra en charge les frais déjà engagés concernant le ou les dit(s) site(s) ;

#### **Article 9 :**

La Commune adaptera le règlement de police et établira un règlement taxes pour l'utilisation des conteneurs enterrés CIPOM et/ou CIFFOM. Un avenant aux conventions de dessaisissement (collecte et traitement des ordures ménagères) sera signé et une convention de gestion des paiements par badges devra être adoptée.

**Article 10 :**

Tout différend relatif à la présente convention, sur son interprétation ou sur son exécution, sont de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon.

Fait en deux exemplaires, le.....

Pour la Commune de Waterloo,

Directeur général,

Bourgmestre,

Fernand FLABAT,

Florence REUTER.

Pour in BW

.....  
.....

.....  
.....

COMMUNE DE



**WATERLOO**

DOCUMENT-ANNEXE AU POINT N°7

**CONSEIL COMMUNAL**

**Séance du 28 janvier 2019**

---

7 / Environnement - Bien-être animal - Plan de stérilisation des chats errants - Adoption d'un règlement -  
Convention relative à la stérilisation des chats errants - Approbation.

---

## STERILISATION DES CHATS ERRANTS

### RÈGLEMENT INTELLIGENT

**Objectif de l'action** : Contribuer à limiter le nombre de chats errants sur le territoire de Waterloo.

**Acteurs** : La capture des chats errants sera mise en place via une collaboration avec des médecins vétérinaires volontaires. A cet effet, un formulaire d'accompagnement sera établi (voir exemple annexe 1).

Les vétérinaires volontaires s'engagent à limiter les captures aux seuls chats errants, et à écarter les cas abusifs.

Le chat est amené au vétérinaire endéans les 48h afin que celui-ci confirme le statut errant de l'animal et pratique la stérilisation.

Les stérilisations seront effectuées uniquement par les vétérinaires volontaires qui ont souhaité s'associer à la campagne de stérilisation et accepteront les honoraires proposés.

Une convention sera également établie entre la Commune, les vétérinaires volontaires (voir exemple annexe 2).

Les tarifs pratiqués ne pourront dépasser les montants suivants :

- castration : 45 euros
- ovariectomie : 70 euros
- euthanasie : 50 euros

Après la période d'observation post-opératoire, le chat sera remis en liberté sur les lieux de sa capture. Les chats dits « familiers » pourront être mis en chatterie dans un refuge en vue d'une adoption.

L'identification des chats errants stérilisés se fera par une entaille à l'oreille droite de celui-ci d'un maximum 1 cm.

Enfin, les vétérinaires volontaires rempliront une déclaration de créance et un formulaire d'accompagnement (annexe 1) pour l'Administration communale qui effectuera le versement directement sur le compte du vétérinaire sous réserve de crédits disponibles au budget communal.

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

Fernand FLABAT.

Florence REUTER.

Le vétérinaire,  
L'association,